



Agence canadienne de développement international

**Budget des dépenses
2001-2002**

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-53

ISBN 0-660-61483-9

Agence canadienne de développement international

Budget des dépenses 2001-2002

Partie III - Rapport sur les plans et les priorités

TABLE DES MATIÈRES

Listes des figures et des tableaux	ii
Acronymes et abréviations	iii
Section I : Messages	1
Message de la Ministre	1
Déclaration de la direction	4
Résumé	5
Section II : Vue d'ensemble du ministère	7
2.1 Quoi de neuf	7
2.2 Mandat de l'Agence	8
2.3 Objectif de l'Agence	9
2.4 Contexte de la planification	10
2.5 Dépenses prévues du ministère	16
Section III : Plans, résultats, activités et ressources du ministère	21
3.1 Stratégie de développement durable, principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes	21
3.2 Renseignements détaillés sur les secteurs d'activités, dépenses prévues et équivalents temps plein	38
Section IV : Renseignements financiers	53
Section V : Autres renseignements	58

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Section II : Vue d'ensemble du ministère

Figure 1 : Structure de l'organisation	9
Tableau 1 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)	18
Figure 2 : Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2001-2002	20
Tableau 2 : Plan des dépenses	20

Section III : Plans, résultats, activités et ressources du ministère

Tableau 3 : Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003	22-23
Figure 3 : Concordance des principaux engagements en matière de résultats et de la Stratégie de développement durable	24
Tableau 4 : Ressources – Programmes géographiques	41
Tableau 5 : Ressources – Pays en transition	43
Tableau 6 : Ressources – Programmes multilatéraux	45
Tableau 7 : Ressources – Partenariat canadien	47
Tableau 8 : Ressources – Politiques	48
Tableau 9 : Ressources – Communications	50
Tableau 10 : Ressources – Services généraux	52

Section IV : Renseignements financiers

Tableau 11 : Sommaire des paiements de transfert	53
Tableau 12 : Détails des paiements de transfert	54-56
Tableau 13 : Coût net du programme pour l'année budgétaire	56
Tableau 14 : Prêts, placements et avances (non budgétaire)	57
Tableau 15 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission	57

ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	Agence canadienne de développement international
AP	Aide publique
APD	Aide publique au développement
ASACR	Association sud-asiatique de coopération régionale
CAD	Comité d'aide au développement [de l'OCDE]
CARP	Canada AIDS Russia Project
CDI	Cadre de développement intégré
CFA	Communauté financière africaine
CIDPDD	Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
CRDI	Centre de recherches pour le développement international
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCPE	Document-cadre de politique économique
DGPC	Direction générale du partenariat canadien
DPDDBG	Droits de la personne, développement démocratique et bon gouvernement
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EAI	Enveloppe de l'aide internationale
ECE	Europe centrale et de l'Est
ETP	Équivalent temps plein
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFI	Institution financière internationale
IMD	Institution multilatérale de développement
LCEE	Loi canadienne sur l'évaluation environnementale
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MTS	Maladie transmissible sexuellement
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PCI	Programme de coopération industrielle
PIB	Produit intérieur brut
PID	Programme d'information sur le développement
PMA	Pays les moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPT	Programme des pays en transition
PPTÉ	Pays pauvres très endettés
REE	Renaissance Europe de l'Est
RHSC	Ressources humaines et services corporatifs
RPP	Rapport sur les plans et les priorités
SDD	Stratégie de développement durable
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

SECTION I : MESSAGES

Maria Minna

Ministre de la Coopération internationale



Peu après ma nomination au poste de ministre de la Coopération internationale, j'ai souligné l'excellent travail, tant à l'échelle nationale qu'internationale, qui avait permis d'établir des priorités de développement international, l'importante contribution que l'ACDI avait apportée et apporterait à l'avenir, et le fait que l'Agence améliorerait sans cesse son approche. Je suis donc particulièrement heureuse de présenter le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2001-2002. Ce document fait fond sur les enseignements du passé, tout en apportant une réponse aux réalités d'aujourd'hui et en mettant en lumière les défis et les promesses de demain.

Dire que le développement international se trouve à la croisée des chemins peut sembler banal, mais cela n'en demeure pas moins la vérité. Les Canadiens peuvent être fiers des victoires cruciales remportées grâce au développement international au cours des cinquante dernières années. Ces victoires sont essentiellement le fruit des efforts des populations des régions en développement, mais qu'ont facilitées le talent, l'énergie et l'aide financière des Canadiens et des Canadiennes, ainsi que d'autres groupes des pays développés. Par ailleurs, il faut admettre que le développement international est, pour l'essentiel, un projet en devenir. Certes, il est vrai qu'en octobre dernier la milliardième capsule de vitamine A a été distribuée au Kenya, mais trop d'enfants de moins de cinq ans meurent ou sont frappés de cécité faute de recevoir ces capsules, qui coûtent à peine quatre sous l'unité. Nous savons que le fait d'assurer l'accès à l'éducation primaire à une fille revient à sauver la vie de dix enfants — une telle mesure permet, par exemple, d'éviter les mariages précoces, d'améliorer la nutrition et d'encourager les pratiques sexuelles plus sûres. L'éducation des filles demeure pourtant une entreprise ardue dans plusieurs régions du monde. Nous savons que le savoir contribue à lutter contre la propagation du VIH/sida, mais pourtant, d'ici dix ans, l'épidémie de sida pourrait priver de leurs parents plus de 40 millions d'enfants. De plus, si de nombreux enfants échappent aux maladies d'enfance, beaucoup sont par ailleurs obligés de participer à des guerres dont ils ne comprennent guère la raison d'être et dont ils sont ainsi les victimes.

Les cinquante dernières années ne se résument pas à des échecs et à des réussites, car nous avons su tirer des enseignements de l'expérience. Nous avons compris la nécessité d'unir nos efforts, de concentrer notre attention sur des buts clairs, précis, mesurables et réalistes, d'aller au-delà des projets individuels, et d'inscrire les initiatives de développement international dans le cadre des aspirations et des efforts généraux à l'échelon national. Nous sommes également conscients que pour valable que soit la contribution de pays comme le Canada, la responsabilité du développement incombe au premier chef aux populations et aux gouvernements des pays concernés.

Les nouvelles approches, qui tiennent compte de ces enseignements, doivent être mises en œuvre dans un contexte international en évolution constante. À l'aube du ^{xxi}^e siècle, le monde est complètement différent de celui qu'on connaissait après la Deuxième Guerre mondiale. Les transformations technologiques, géopolitiques et autres ont donné naissance à la mondialisation. Les problèmes et les changements dans les secteurs de la santé, de l'information et de la migration ont redéfini les concepts de la sécurité internationale, de même que les règles la régissant.

Au milieu de toutes ces transformations, une constante : l'engagement des Canadiens à l'égard du développement international. Deux facteurs sous-tendent cet engagement sans faille. Le premier est, tout simplement, la volonté des Canadiens d'agir correctement et de soutenir les efforts des populations des pays en développement pour réduire la pauvreté et améliorer leur situation. Le deuxième est la nécessité de veiller aux intérêts nationaux du Canada de façon éclairée et socialement responsable et de tenir compte du fait que les problèmes sanitaires, environnementaux, économiques ou de sécurité qui se posent dans d'autres pays se répercutent sur la vie des Canadiens. Ces deux facteurs trouvent un écho dans le récent discours du Trône où il est dit ce qui suit : « Le gouvernement augmentera l'aide canadienne au développement international et il mettra à profit ses investissements autant dans la lutte contre la pauvreté que dans les efforts visant à renforcer la démocratie, la justice et la stabilité sociale dans le monde. » Il y est dit en outre que le « bien-être du Canada et des Canadiens est tributaire de la sécurité humaine, de la prospérité et du développement à l'échelle du monde. »

La structure et le contenu du présent *Rapport sur les plans et les priorités* tiennent compte de ces considérations. On y fait mention de **l'examen à long terme** qui vise à maintenir la pertinence des activités que mène l'ACDI et à en accroître l'efficacité dans un contexte mondial en devenir. Il y est également question de la **Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003**, laquelle permet d'intégrer les modalités d'exécution de notre mandat ainsi que les méthodes d'affectation des ressources et de présentation, au Parlement et aux Canadiens, des rapports sur la gestion de l'Agence. Cette stratégie prend en considération un autre récent document ayant pour titre **Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action**, que j'ai rendu public en septembre dernier. Ce cadre d'action permettra de passer la vitesse supérieure pour ce qui est de s'acquitter du mandat en matière de réduction de la pauvreté : l'ACDI concentrera ainsi une part importante de ses ressources dans quatre secteurs prioritaires : **la santé et la nutrition, la lutte contre le VIH/sida, l'éducation de base, et la protection des enfants**. J'ai donné instruction à mes fonctionnaires de faire passer les dépenses dans ces secteurs de 19 à 38 % du budget total de l'Agence et d'augmenter à 2,8 milliards de dollars les dépenses totales, d'ici cinq ans.

En plus de donner suite à toutes ces initiatives, il faut aussi continuer de réserver une place au partenariat, tant sur la scène nationale qu'internationale. Sans cet élément, nos efforts seraient vains. À l'échelon international, nous vivons un moment intéressant, le Canada joignant ses efforts à ceux d'autres donateurs et de ses partenaires des pays en développement pour mettre en œuvre de nouvelles approches. Au Canada, la coopération internationale n'a jamais été, et ne pourra jamais être, simplement une autre activité « du gouvernement ». Nos partenaires du secteur privé, du secteur des ONG, du milieu universitaire, du secteur bénévole, ainsi que les jeunes et les coopérants jouent un rôle central dans l'action que nous menons. Mes fonctionnaires et moi nous réjouissons à l'avance de collaborer avec nos partenaires des différents secteurs et groupes de la société pour bâtir un monde meilleur pour tous, tant pour la présente génération que pour celles à venir. *Le Rapport sur les plans et priorités* aide, selon moi, à mettre en évidence les défis et les possibilités sur lesquels doivent reposer nos efforts communs.

Ministre de la Coopération internationale

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) de 2001-2002 de l'**Agence canadienne de développement international**.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies de l'Agence et les résultats escomptés par celle-ci, y compris ceux qui sont énoncés dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*, et dans le tout nouveau document, *Strenghtening Aid Effectiveness: New Approaches to Canada's International Assistance Program* [version française à venir];
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : _____

Résumé

Depuis plus de 30 ans, l'ACDI s'acquitte de son mandat, qui est de contribuer au développement en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine, dans les Antilles, et en Asie. En 1995, ce mandat a été élargi pour inclure des programmes d'aide internationale aux pays de l'ancien bloc soviétique (les pays en transition). Au cours de ces trois décennies, l'ACDI a acquis une réputation pour l'excellence de son travail et sa capacité d'innover dans un certain nombre de domaines, dont l'intégration de la problématique des inégalités hommes-femmes, de la participation des ONG et de l'environnement à l'éthique du développement.

L'ACDI s'efforce de tirer parti de cet héritage dans les nouvelles approches adoptées, qui devraient accroître les retombées du développement et en améliorer l'efficacité. Premièrement, le document intitulé **Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action**, publié en septembre 2000, prévoit qu'une part accrue des ressources sera consacrée à la santé et à la nutrition, à l'éducation de base, à la lutte contre le VIH/sida et à la protection des enfants, l'égalité entre les sexes demeurant un thème transversal. Un **examen à long terme** vient compléter ce cadre d'action. Il porte sur les moyens d'accroître l'efficacité de l'ACDI tout en maintenant la pertinence de ses activités dans un monde mû par la mondialisation. La **Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003**, qui conjugue ces deux approches, joue un rôle déterminant pour ce qui est de faire converger davantage le travail de l'ACDI et le mandat de l'Agence. Le présent **Rapport sur les plans et priorités** constitue la première tentative d'intégrer les objectifs, stratégies et mesures énoncés dans la Stratégie de développement durable aux systèmes actuels de planification intégrée, de budgétisation et de production de rapports de l'Agence.

En qualité de principal organisme du gouvernement canadien responsable des activités de coopération internationale, l'ACDI a pour mandat de soutenir le développement durable pour réduire la pauvreté, tout en contribuant à la réalisation des trois objectifs de la politique étrangère canadienne : la prospérité, la sécurité et le rayonnement des valeurs canadiennes. À ce mandat, qui est étroitement lié aux valeurs canadiennes, s'ajoute celui qui a trait au programme destiné aux pays en transition, dont les objectifs sont les suivants : appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est; faciliter les échanges commerciaux et les investissements dans cette région; aider à réduire les menaces à la sécurité internationale et à la sécurité nationale du Canada. Dans l'énoncé de politique étrangère du gouvernement, ayant pour titre *Le Canada dans le monde*, on établit un lien entre le développement durable et la réduction de la pauvreté. On y définit également les six volets prioritaires du programme canadien d'aide publique au développement (APD) : les besoins humains fondamentaux; l'égalité entre les sexes; les services d'infrastructure; les droits de la personne, la démocratie et le bon gouvernement; le développement du secteur privé; l'environnement. En ce qui concerne les pays en transition, les priorités sont les suivantes : la transition à l'économie de marché; la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, etc.; les échanges commerciaux et l'investissement; la réduction de la menace à la sécurité.

Le contexte dans lequel s'inscrit la préparation des plans de l'ACDI est caractérisé d'une part par 50 ans d'améliorations continues grâce aux initiatives de développement et, d'autre part, par une répartition inégale des avantages du développement et la persistance de la pauvreté. Ce constat s'applique encore plus aux femmes et aux filles, en raison des inégalités entre les sexes.

Par ailleurs, des enseignements importants ont été tirés de l'expérience des 50 dernières années, lesquels ont permis de réaliser un consensus sur les mesures de développement international qui sont efficaces et celles qui ne le sont pas. Ce consensus s'étend à une série d'objectifs précis, les objectifs internationaux de développement (voir l'encadré 4) et, de plus en plus, à des approches comme les cadres de développement intégré (CDI), les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), et les approches sectorielles [en anglais, Sector-Wide Approaches – SWAps].

L'évolution des conditions dans lesquelles s'effectue la planification se répercute non seulement sur les programmes, mais aussi sur les activités de soutien interne de l'Agence. Par exemple, la gestion de l'information et la technologie de l'information (GI/TI) s'inscrivent dans un contexte caractérisé par le renouvellement de l'Agence, des demandes exigeantes de la part des organismes centraux (par exemple, en ce qui a trait à l'initiative Gouvernement en direct) et, de manière plus générale, la convergence extrêmement rapide des technologies de l'information. Les très nombreux départs à la retraite à venir, les efforts pour créer une fonction publique représentative de la diversité de la main-d'œuvre canadienne et une nouvelle politique du Conseil du Trésor en matière de vérification et d'évaluation, ce sont là autant de défis à relever qui créent de nouveaux besoins pour ce qui est de la gestion et de l'évaluation et qui offrent des possibilités intéressantes à exploiter.

Les activités canadiennes d'aide publique au développement (APD) et d'aide publique (AP), financées par l'enveloppe de l'aide internationale (EAI), représentent respectivement 96 % et 4 % de cette enveloppe. L'ACDI gère environ 81 % de l'enveloppe de l'aide internationale. Le reste est administré par le ministère des Finances, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, ainsi que par d'autres ministères. Le budget de février 2000 prévoit une hausse de l'enveloppe de l'aide internationale et la stabilisation du financement de programme pour 2000-2001; il permet à l'ACDI de maintenir aux niveaux actuels les affectations de programme.

Le présent Rapport présente un tableau de concordance entre les principaux engagements en matière de résultats — sur lesquels reposent les plans et rapports produits par l'ACDI depuis 1996 — et la nouvelle série d'objectifs, de résultats et de mesures ayant trait aussi bien aux politiques et aux programmes qu'aux systèmes et structures de gestion, conformément à la Stratégie de développement durable. Il présente aussi les cinq mesures sur lesquelles l'ACDI concentrera immédiatement son attention, à savoir : **l'examen à long terme**; la mise en œuvre de **programmes et de projets** axés sur les résultats afin d'appuyer les **six priorités de l'aide publique au développement**¹ et les **quatre priorités pour les pays en transition**; la mise en œuvre des **priorités de développement social**; la réalisation de **projets pilotes**; la mise en œuvre d'**initiatives concernant les systèmes de gestion**. Les plans et les priorités de l'Agence pour 2001-2002 s'articulent autour de ces mesures. Même si l'ACDI s'efforce de privilégier désormais une planification générale à l'échelle de l'Agence, les rôles attribués à chacun des secteurs d'activités dans la mise en œuvre des activités sont indiqués. On trouvera également dans le Rapport une description générale des structures, des objectifs, et du contexte de planification de chacun des secteurs d'activités.

¹ Besoins humains fondamentaux; égalité entre les sexes; services d'infrastructure, droits de la personne, démocratie et bon gouvernement; développement du secteur privé; environnement.

SECTION II : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

2.1 Quoi de neuf

Depuis plus de trente ans, l'ACDI poursuit son mandat de développement en Afrique et au Moyen-Orient, en Amérique latine, dans les Antilles et en Asie. Plus récemment, en 1995, elle a également assumé la responsabilité de programmes d'aide internationale destinée aux pays de l'ancien bloc soviétique — les pays en transition. Durant ces 30 années, l'ACDI a acquis une réputation d'excellence dans un certain nombre de domaines et d'autres organismes donateurs considèrent l'Agence comme l'un des organismes de coopération pour le développement les plus innovateurs. Elle est reconnue pour son rôle prépondérant dans le dossier de l'égalité entre les sexes dans le contexte du développement, et pour l'inclusion des organisations non gouvernementales dans ses programmes. L'ACDI a également été l'une des premières à préconiser l'intégration des dimensions environnementales dans les programmes de développement, et certaines de ses réalisations dans les domaines de l'environnement et du développement en Asie du Sud-Est dans les années 1980 et 1990, considérées comme étant d'avant-garde, ont été imitées par d'autres organismes donateurs.

Aujourd'hui, l'ACDI amorce un processus de transformation et de renouveau qui fait fond sur cet héritage du passé tout en s'orientant vers de nouvelles approches en matière de programmes de développement, prometteuses d'une efficacité et d'une incidence accrues. Dans un premier temps, elle a diffusé, en septembre 2000, le document ayant pour titre *Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action*. En vertu de ce **Cadre d'action**, l'Agence consacre une part beaucoup plus considérable de ses ressources à quatre secteurs essentiels à la réduction de la pauvreté et à la satisfaction des besoins humains fondamentaux : soins de santé primaires et nutrition, éducation de base, lutte contre le VIH/sida, et protection des enfants; l'égalité des sexes constitue un thème transversal. C'est là une étape importante vers la concentration des efforts de l'ACDI dans ces secteurs de base où les investissements produisent souvent les retombées les plus considérables.

L'ACDI a également entrepris un **examen** complémentaire **à plus long terme**, qui lui donne l'occasion d'explorer de nouvelles approches propres à accroître l'efficacité du programme canadien de coopération au développement et à en assurer la pertinence continue dans un monde de plus en plus façonné par la mondialisation.

La *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003* (SDD) réunit ces deux initiatives et fournit un aperçu des priorités opérationnelles de l'ACDI, des problèmes de gestion qui l'attendent, et du travail qu'il reste à faire au cours des trois prochaines années. La Stratégie demeure l'outil essentiel qui permettra à l'Agence de mieux aligner ses initiatives sur son mandat — elle définit les objectifs à moyen terme ainsi que les résultats que vise l'Agence. Elle permet de cerner les lacunes qui réduisent la capacité de l'Agence de réaliser les objectifs fixés. Enfin, elle définit également un cadre en matière d'affectation des ressources et quant à la reddition de comptes aux contribuables canadiens, par l'intermédiaire du Parlement.

L'ACDI entend intégrer les objectifs, les stratégies et les mesures de la SDD dans son système actuel de planification, de budgétisation et de rapports. Le présent RPP 2001-2002 constitue le premier pas vers la consolidation de ces processus. Plus particulièrement, l'ACDI souhaite que la conception de ses programmes, et la

production des rapports qui s'y rattachent, soient moins axés sur les directions générales ou même sur les secteurs d'activités (qui regroupent souvent deux directions générales ou plus) et davantage sur les résultats et les objectifs de la SDD. Le présent RPP constitue une transition, de l'ancien au nouveau. Dès que le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation de l'ACDI aura été remanié, l'Agence procédera à la planification, à la budgétisation et à la production des rapports en fonction des objectifs et des résultats du RPP 2002-2003 et des années subséquentes. On rendra compte au Parlement des progrès à l'égard de la mise en œuvre de la SDD et du RPP, au moyen du Rapport annuel sur le rendement de l'ACDI.

2.2 Mandat de l'Agence

Les trois objectifs de la politique étrangère canadienne, tels que décrits dans l'énoncé du gouvernement intitulé *Le Canada dans le monde* (1995), sont la promotion de la prospérité, la protection de la sécurité au Canada et dans le monde, et le rayonnement des valeurs canadiennes. L'aide publique au développement est essentielle à la réalisation de ces objectifs. L'ACDI a pour mandat de soutenir le développement durable afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère. Ce mandat est fermement ancré dans les valeurs canadiennes que sont la justice sociale et l'aide aux plus démunis, et est réalisé dans un contexte qui reconnaît que les intérêts des Canadiens sont mieux servis par des mesures qui appuient l'interdépendance mondiale. L'ACDI a également pour mandat de favoriser le développement démocratique et la libéralisation de l'économie en Europe centrale et de l'Est (ECE), de faciliter les échanges commerciaux et les investissements canadiens dans la région, et de participer aux initiatives internationales qui visent à réduire les menaces à la sécurité canadienne et mondiale.

L'énoncé *Le Canada dans le monde* lie le développement durable et la réduction de la pauvreté, et définit six volets prioritaires pour le programme canadien d'aide publique au développement (APD) :

- Besoins humains fondamentaux;
- Égalité entre les sexes;
- Services d'infrastructure;
- Droits de la personne, démocratie et bon gouvernement;
- Développement du secteur privé;
- Environnement.

Dans le cas des pays en transition, les objectifs sont les suivants :

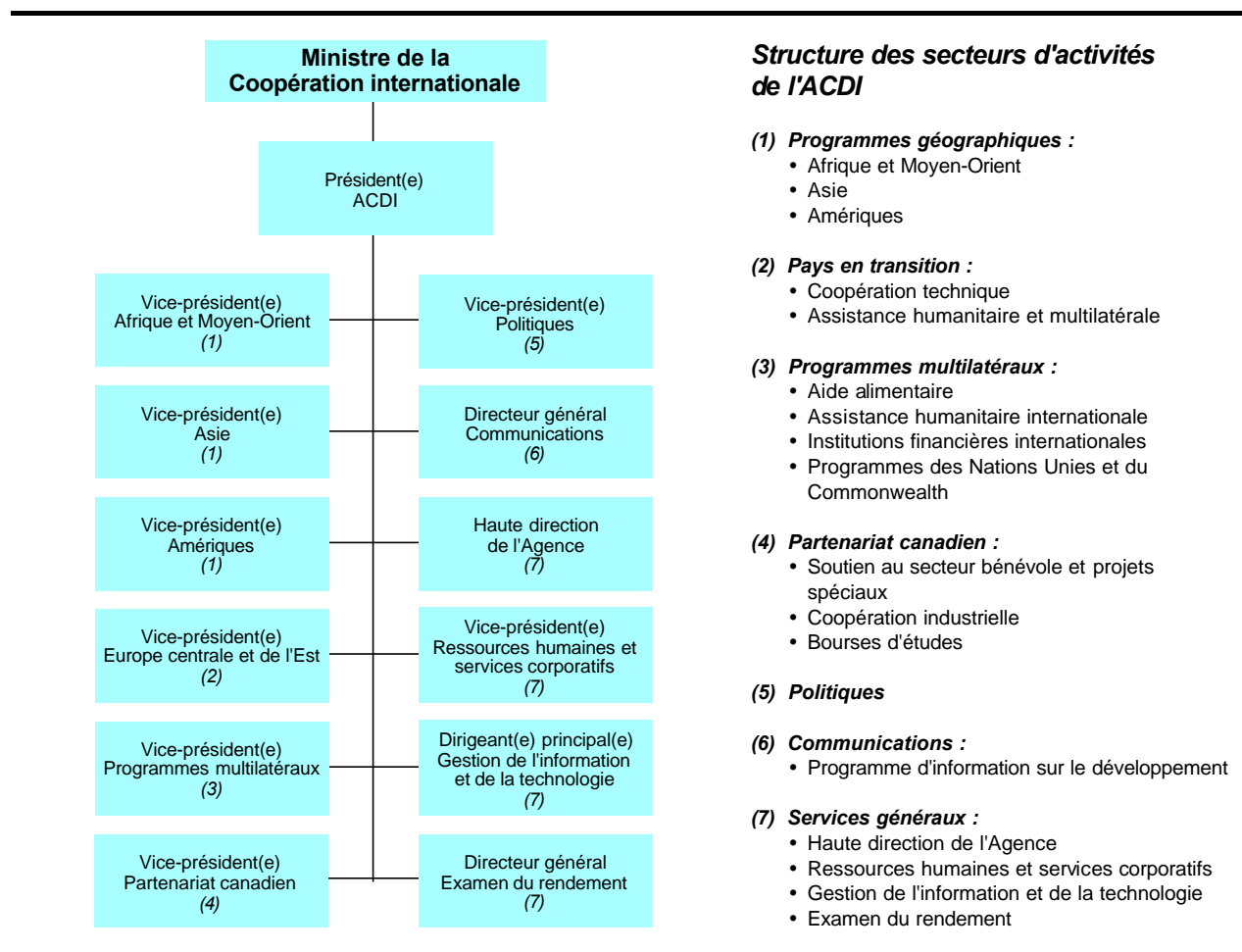
- faciliter le passage vers une économie de marché;
- encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes et règles internationales;
- favoriser les liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement;
- contribuer aux initiatives internationales visant à réduire les menaces à la sécurité canadienne et mondiale.

L'énoncé de la politique étrangère du Canada fait valoir l'importance de renforcer les partenariats, d'accroître l'efficacité, et de mieux rendre compte des résultats aux Canadiens. L'Agence a donné suite à ces orientations en modifiant autant la

composition de ses programmes que son mode de fonctionnement. Cette tendance sera consolidée par la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.

Figure 1 : Structure de l'organisation

La structure des secteurs d'activités de l'ACDI décrits dans le diagramme ci-après est conforme à la structure organisationnelle de l'Agence et à ses méthodes. Elle correspond en outre à la structure de responsabilisation actuelle.



2.3 Objectif de l'Agence

Conformément à sa mission, l'ACDI cherche à atteindre le double objectif suivant² :

- encourager les initiatives des peuples des pays en développement et des pays en transition en vue d'un **développement économique et social durable**

² Budget des dépenses 2000-2001 : Parties I et II, page 2-10.

compatible avec leurs besoins et leur environnement, en collaborant avec eux à la réalisation d'activités de développement;

- accorder une **aide humanitaire** pour favoriser les intérêts politiques et économiques du Canada à l'étranger grâce à la promotion de la **justice sociale**, de la **stabilité internationale** et des **relations économiques à long terme**, au profit de la communauté mondiale.

Comme on le verra plus loin à la section 3.1, les objectifs de la nouvelle Stratégie sont conformes au présent objectif ainsi qu'au mandat de l'ACDI tel que décrit à la section 2.2 ci-dessus, et définissent les mesures à prendre pour les atteindre.

2.4 Contexte de la planification

Des améliorations à signaler

Ces 50 dernières années, une profonde transformation s'est opérée dans les pays en développement — que l'on attribue surtout à la mondialisation. Ce phénomène a aidé à élargir les perspectives de millions de personnes partout dans le monde. Des pays autrefois pauvres sont devenus riches et ont été en mesure d'offrir à leurs citoyens un niveau de vie bien supérieur à ce qu'il était il y a à peine 30 ans. Plus de gens vivent sous des régimes démocratiques que jamais auparavant, et il est de plus en plus difficile pour les régimes répressifs d'abuser de leurs populations comme ils le voudraient, impunément et sans risque de sanctions internationales. Les 50 dernières années ont également vu la mise en place des institutions et des règles qui seront nécessaires pour exercer une gestion efficace du système international dans ce siècle qui s'amorce.

Mais les avantages ont été inégalement répartis et la pauvreté demeure

Par ailleurs, les avantages de la mondialisation n'ont pas été répartis de façon équitable entre les pays en développement, et maints défis de taille demeurent. La pauvreté en est un, affligeant et persistant, surtout pour les femmes et les filles, compte tenu des constantes disparités entre les sexes. Dans l'ensemble, 1,5 milliard de personnes vivent aujourd'hui dans une pauvreté absolue, c'est-à-dire avec moins de 1 \$ par jour. Cela représente une hausse par rapport à 1987, où le monde comptait 1,2 milliard de personnes dans cette situation. D'ici 2015, ce nombre pourrait atteindre 1,9 milliard de personnes. Le fossé entre les riches et les pauvres va en s'élargissant. Aujourd'hui, le cinquième le plus riche de la population mondiale reçoit 85 % du revenu mondial total. Le cinquième le plus pauvre reçoit seulement 1,4 % de ce total.

Cet écart entre riches et pauvres se manifeste également dans la nouvelle économie de l'information, créant un « fossé numérique » entre le Nord et le Sud. Les pays industrialisés dépendent de plus en plus des technologies de l'information, toujours plus perfectionnées. Et pourtant, plus de la moitié de l'humanité n'a jamais utilisé un téléphone. Il y a davantage de téléphones sur l'île de Montréal que dans tout le Bangladesh. Le fardeau de la dette continue également de poser de graves obstacles aux pays les plus pauvres, et l'accès aux capitaux privés est limité à quelques États émergents.

La situation du développement en Afrique demeure certes la plus éprouvante. De nombreux pays d'Afrique, et d'Afrique subsaharienne surtout, sont écrasés par une croissance économique lente et, dans bien des cas, par des conflits violents. Au total, 33 des 48 pays désignés par les Nations Unies comme étant les pays les moins avancés se situent en Afrique; la pauvreté constitue un défi de taille pour la région. Ces vingt dernières années, le nombre absolu de pauvres en Afrique a quintuplé par rapport à l'Amérique latine, et doublé par rapport à l'Asie du Sud. Le VIH/sida est un fléau grandissant sur le continent; en 1997, dans certains pays, il avait fait reculer l'espérance de vie aux seuils des années antérieures aux années 1980. En Afrique, les progrès vers la solution de ces problèmes et d'autres encore sont entravés par une capacité insuffisante, particulièrement au sein des gouvernements, à promouvoir le développement durable. Les disparités entre les sexes et la dégradation de l'environnement ralentissent également le progrès.

D'autres parties du monde en développement sont également confrontées à de nombreux problèmes. Malgré une croissance rapide et une réduction de la pauvreté sans précédent dans plusieurs pays d'Asie, ce continent abrite toujours la moitié des pauvres du monde. Même les pays les plus avancés demeurent vulnérables aux revers économiques, comme en témoigne la récente crise financière et économique qui a touché l'Asie en 1997. Après la « décennie perdue » des années 1980, l'Amérique latine et les Caraïbes ont connu une reprise économique, qui n'a cependant pas été accompagnée par l'équité. D'énormes disparités dans la répartition des richesses pourraient ruiner les chances d'une croissance durable et d'une démocratisation continue. Nombre de petits pays des Caraïbes demeurent vulnérables face aux grandes tendances mondiales, telles que la perte des préférences commerciales, les changements climatiques et la criminalité internationale, qui risquent de déstabiliser les gouvernements démocratiques et d'accroître les niveaux de pauvreté.

Le tableau n'est pas non plus homogène dans les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique. Certains ont connu une croissance économique continue grâce à la stabilité au niveau macroéconomique et à la force du secteur financier, et pourraient bientôt rejoindre l'Union européenne. D'autres sont toujours ralentis par un contrôle très élevé de l'État, des institutions financières faibles, une mauvaise gestion des affaires publiques et la corruption. Dans l'ensemble, la transition s'est traduite par une érosion soutenue des services sociaux. Pendant ce temps, les guerres et les conflits internes perdurent, accroissant ainsi l'instabilité, de même que le nombre de réfugiés et de demandes pour des initiatives de reconstruction et de déminage.

Il ne faut pas sous-estimer l'envergure de ces problèmes; cependant, il faut se rappeler que les 50 dernières années ont en général été marquées au coin du progrès pour les pays en développement. Nombre des principaux indicateurs de bien-être humain — espérance de vie, santé des enfants, éducation — affichent une amélioration, alors que d'autres, notamment la mortalité maternelle, stagnent. Il y a raison de croire que le progrès se poursuivra pendant la prochaine décennie.

Nous avons beaucoup appris

Certes, l'expérience indique que la compréhension qu'a l'ACDI du développement ne cessera d'évoluer, qu'il y aura toujours de nouveaux enseignements à tirer, et que le développement demeure un processus à long terme. Cela dit, après plus de 50 années d'expérience et d'innombrables études sur ce qui rend la coopération au

développement efficace, les enseignements tirés ont permis d'établir une nouvelle approche du développement international. Celle-ci, qu'examinent attentivement les pays donateurs et les pays bénéficiaires, reçoit un accueil de plus en plus favorable de la part des organismes internationaux. Elle est moins axée sur le projet, et davantage sur une stratégie globale qui permet de satisfaire les besoins sociaux, économiques et autres d'un pays donné, de tenir compte des priorités de développement propres au pays, et de placer le pays, plutôt que le donateur, au centre du processus de développement international. Des donateurs bilatéraux, des organismes onusiennes et des institutions financières internationales (IFI) tentent d'intégrer ces nouveaux concepts dans leurs projets et aussi par la voie de nouvelles approches en matière de programmes. On peut mentionner, par exemple, le Cadre de développement intégré (CDI) et les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) de la Banque mondiale, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les nouveaux concepts sont également mis en pratique au moyen de mécanismes de programmes tels que les approches sectorielles.

Encadré 1 : Cadre de développement intégré

Le Cadre de développement intégré (CDI) réunit les principes d'un système de programmes efficace tels que définis dans le document ayant pour titre *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*, et présente une approche globale du développement. Le CDI se fonde sur les principes suivants : **Prise en charge par le pays** : le pays — et non les organismes d'aide — établit les objectifs, la progression, le calendrier et la séquence des initiatives de développement; **Partenariats** : les gouvernements, la société civile, les organismes de développement et le secteur privé définissent ensemble les besoins et mettent en œuvre les programmes; **Vision stratégique des besoins et des solutions** : fondée sur des consultations nationales qui peuvent favoriser un appui soutenu de la population; **Préoccupations structurelles et sociales** : prendre en compte ces préoccupations en même temps et au même titre que les préoccupations macroéconomiques et financières, et leur accorder autant d'attention.

Le CDI se fonde en majeure partie sur des idées ou des activités existantes au sein de la communauté du développement — que l'on retrouve notamment dans le document intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. Cependant, comme le CDI est privilégié par la Banque mondiale, et surtout par son président Jim Wolfensohn, cela a permis de faire davantage valoir les principes énoncés dans le document. Le CDI et son contenu ont été entérinés par les gouverneurs de la Banque — qui sont surtout des ministres des Finances. Cet appui a mobilisé davantage d'intervenants dans les débats sur la prise en charge locale, la coordination des initiatives des donateurs, l'efficacité de l'aide, et le soutien accru de ces principes. Le CDI a nettement influé sur les points de vue des ministres des Finances, pour ce qui est des changements ou des orientations nécessaires pour garantir la prestation la plus efficace possible de l'aide.

Chaque Cadre de développement intégré est maintenant élaboré en consultation avec les pays donateurs et le pays bénéficiaire. L'ACDI a participé activement à l'élaboration de trois CDI — ceux de la Bolivie, du Ghana et du Viêt-Nam. La Banque mondiale est chargée de surveiller ces initiatives pilotes; elle préparera un rapport pour faire état de cette expérience, en vue d'un examen ultérieur. Bien que le succès à venir du CDI demeure incertain, il ne fait aucun doute qu'il offre l'occasion d'aligner la coopération au développement sur un ensemble commun de principes, et de renforcer grandement la coordination des initiatives des donateurs.

Encadré 2 : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) est étroitement aligné sur le Cadre de développement intégré; il englobe explicitement nombre des mêmes principes, par exemple la prise en charge locale, la concentration sur les résultats, les approches globales, les partenariats et les perspectives à long terme.

Le but du CSLP est de faire valoir les liens qui existent entre l'intervention publique, la croissance et la réduction de la pauvreté, et de consacrer plus de ressources à la réduction de la pauvreté. Le CSLP, qu'un pays donné élabore en fonction de ses propres priorités, définit une approche globale qui réunit les politiques sociales et sectorielles, les réformes institutionnelles, la saine gestion publique, et les mesures de réduction de la pauvreté dans un cadre macroéconomique solide. Il met l'accent sur les politiques axées sur la croissance dont le but premier est la réduction de la pauvreté. La participation est un autre élément clé du CSLP. L'élaboration d'un CSLP doit se faire au moyen de vastes consultations — pour garantir la prise en compte des préoccupations des pauvres et de ceux qui n'ont pas voix au chapitre, et pour favoriser la prise en charge de la stratégie finale de réduction de la pauvreté.

Encadré 3 : Approche sectorielle

L'approche sectorielle [connue en anglais sous l'acronyme de « SWAp »] est un mécanisme par lequel le gouvernement d'un pays en développement bénéficiaire et les pays donateurs collaborent à l'élaboration de grandes orientations en matière de programmes, au lieu de se concentrer sur la gestion d'un certain nombre de projets individuels. Les fonds des donateurs pour des activités de développement dans un secteur donné (par exemple la santé ou l'éducation) servent à appuyer un programme de dépenses et de politiques pour un seul secteur, sous la direction du gouvernement plutôt que pour des projets distincts, souvent orientés par les donateurs. L'approche sectorielle permet aux donateurs et au pays bénéficiaire d'examiner de façon plus systématique un enjeu sectoriel sous l'angle des avantages, des problèmes, et des solutions.

En général, l'approche sectorielle :

- appelle un engagement à long terme de la part des gouvernements et des donateurs à l'égard des coûts renouvelables et en capital;
- est prise en charge par les intervenants nationaux (gouvernement, bénéficiaires, secteur privé, etc.);
- est fondée sur des accords de financement et de mise en œuvre présentant une démarche commune pour les donateurs (y compris l'harmonisation des politiques, des procédures, des méthodes d'affectation des ressources et de reddition de compte);
- vise l'instauration et le renforcement des capacités locales.

Des approches sectorielles sont mises en œuvre dans les pays d'Afrique subsaharienne suivants : Éthiopie, Ghana, Lesotho, Mozambique, Ouganda, Tanzanie et Zambie. Ailleurs, des approches sectorielles sont en vigueur au Bangladesh, en Inde et au Népal.

Parmi les donateurs bilatéraux, le Danemark, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède sont d'ardents défenseurs de l'approche sectorielle, le Danemark étant parmi les premiers pays à établir des lignes directrices explicites en vue de l'appui de programmes sectoriels. La Banque mondiale privilégie également cette approche, qu'elle considère comme un élément important dans l'établissement de partenariats plus solides et plus efficaces pilotés par les bénéficiaires. L'ACDI s'apprête à participer à des projets d'approche sectorielle au Mali, en Ouganda et au Sénégal. De plus, elle possède une brève expérience d'un projet d'approche sectorielle en matière de santé, au Bangladesh.

Approches efficaces en matière de programmes de développement

En outre, il y a convergence de vues sur les approches les plus efficaces en matière de coopération au développement. Les principes clés sont des partenariats plus solides, la prise en charge locale, une meilleure coordination des activités des donateurs, une approche axée sur les résultats, et une cohérence accrue. L'approche fondée sur le partenariat fait valoir la contribution de toutes les parties, ainsi que l'importance des liens entre les intervenants. Les meilleurs partenariats sont ceux qui se fondent sur une coopération à long terme. Être présent pendant toute la durée du projet : cela compte. La prise en charge locale signifie que l'initiative de développement est conçue et pilotée par les bénéficiaires. La reconnaissance renouvelée de l'importance de la coordination entre les donateurs traduit la nécessité de tirer parti des avantages comparatifs offerts par chaque donateur et de voir tous les donateurs collaborer à la réalisation d'un objectif commun. Avec l'approche axée sur les résultats, l'accent est moins sur les extrants et davantage sur l'incidence des interventions. La recherche d'une cohérence accrue témoigne de l'importance de réunir les différents aspects des politiques étrangères et intérieures, et de comprendre les retombées sur le développement, dans le contexte d'une diversité d'interrelations.

Ces approches misent sur le consensus auquel on en est venu à propos d'une série d'objectifs pour le développement international et sur les principes d'un modèle de programmes efficace. Ce consensus est exposé très clairement dans un document publié en 1996 par l'OCDE et intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle*. Ce document a été entériné par le G7, les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.

Encadré 4 : Objectifs internationaux de développement

Les objectifs qui constituent un élément de ce consensus, que l'on appelle les objectifs internationaux de développement, sont énoncés comme suit dans le document intitulé *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXI^e siècle* :

- réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans une situation d'extrême pauvreté d'ici 2015;
- garantir un enseignement primaire universel dans tous les pays d'ici 2015;
- obtenir des avancées indéniables vers l'égalité entre les sexes, en supprimant toute discrimination entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005;
- faire chuter des deux tiers le taux de mortalité des nouveau-nés et des enfants de moins de 5 ans, et réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle, d'ici 2015;
- offrir, par l'intermédiaire de systèmes de soins de santé primaires, l'accès aux services de santé génésique à toutes les personnes en âge de procréer, d'ici 2015;
- mettre en œuvre des stratégies nationales de développement durable d'ici 2005.

En plus de mettre davantage l'accent sur les approches conjointes en matière de coopération au développement, comme l'approche sectorielle et le cadre de développement intégré, ces nouveaux concepts font valoir l'importance accrue du savoir, ainsi que la nécessité d'adopter une approche stratégique pour ce qui a trait au partage de ce savoir. Ce nouveau consensus mondial sur ce qu'est le développement et sur la façon de le réaliser constitue le cadre dans lequel s'inscrit la Stratégie de développement durable (SDD) de l'ACDI et le présent *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP).

Approches internes

L'évolution du contexte dans lequel s'effectue la planification influe sur le travail de l'ACDI, non seulement en ce qui a trait aux programmes mais aussi aux activités de soutien interne de l'Agence. La planification de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI) s'effectue dans le contexte d'un processus de renouvellement continu à l'ACDI, d'exigences importantes résultant de l'orientation des organismes centraux — par exemple, le Gouvernement en direct (GED) —, des profondes transformations à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre des programmes d'APD, et de la convergence extrêmement rapide des technologies de l'information. Selon les analyses démographiques, de nombreux employés de l'ACDI prendront leur retraite au cours des cinq à dix prochaines années; par ailleurs, il faudra faire un effort pour refléter la diversité de la population active canadienne. Voilà des défis, des possibilités et des priorités de première importance pour la direction de l'Agence. L'introduction d'une nouvelle politique de vérification et d'évaluation par le Conseil du Trésor nécessitera des modifications importantes aux méthodes d'examen du rendement à l'ACDI. Aux termes de cette nouvelle politique, l'équipe de la vérification interne de l'Agence doit fournir aux administrateurs des garanties quant aux stratégies et aux méthodes de gestion des risques, au cadre et aux pratiques de contrôle de gestion, et à l'information sur laquelle sont fondés les décisions et les rapports.

2.5 Dépenses prévues du ministère

L'enveloppe de l'aide internationale

Introduite dans le Budget de février 1991, l'**enveloppe de l'aide internationale (EAI)** sert à financer l'aide publique au développement (APD)³ et d'autres activités d'aide publique internationale. L'aide publique au développement représente 96 p. 100 de l'enveloppe. Les 4 p. 100 qui restent constituent l'aide publique (AP)⁴ destinée aux pays de l'Europe centrale et de l'Est.

L'ACDI est directement chargée de la gestion de près de 81 p. 100 de l'enveloppe de l'aide internationale. Le reste est administré par les ministères suivants :

- Le **ministère des Finances**, pour le Groupe de la Banque mondiale et pour la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) (désignée auparavant par la Facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)) du Fonds monétaire international (FMI).
- Le **ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)**, pour les fonctions administratives à l'étranger liées à l'aide internationale; pour certaines subventions et contributions ayant trait aux versements effectués aux organismes internationaux; pour le programme canadien des bourses du Commonwealth qui permet à des citoyens d'autres pays du Commonwealth (dont 46 sont des pays en développement) de poursuivre leurs études au Canada; et pour le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), un organisme autonome qui relève du ministre des Affaires étrangères.
- En outre, plusieurs autres ministères administrent une petite partie de l'EAI, notamment Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), Patrimoine canadien, ainsi que Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Le tableau 1 présente la ventilation de l'EAI. La figure 2 présente la ventilation par mécanisme d'exécution.

Budget pour 2000-2001

Le Budget de février 2000 prévoit des hausses du niveau de référence prévu pour l'EAI :

- une augmentation de 100 millions de dollars du niveau de référence en 2000-2001 (en sus de la hausse de 80 millions prévue dans le Budget de 1999);

³ L'aide publique au développement est définie par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comme désignant les montants affectés « aux pays en développement et aux regroupements multilatéraux par les organismes publics (gouvernementaux), qui satisfont aux critères suivants : a) ils sont administrés avec pour principal objectif la promotion du développement économique et du bien-être des pays en développement; b) ils sont consentis à des conditions de faveur et conservent un caractère de subvention d'au moins 25 % ».

⁴ L'aide publique désigne les montants accordés aux pays qui ne sont pas admissibles au programme d'APD (principalement les « pays en transition » de l'Europe centrale et de l'Est).

- une autre tranche de 45 millions de dollars par année pour 2001-2002 et pour 2002-2003.

Le total cumulatif des fonds additionnels accordés à l'EAI sur trois ans s'élève à 435 millions de dollars, soit 100 millions en 2000-2001, 145 millions en 2001-2002 et 190 millions en 2002-2003.

En outre, une somme importante additionnelle est consacrée à l'allègement de la dette et aux problèmes mondiaux liés à l'environnement.

Au chapitre de l'allègement de la dette, 175 millions de dollars ont été consacrés en 1999-2000 à des contributions aux fonds fiduciaires destinés aux pays pauvres très endettés (PPTE) à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international. Ces contributions aideront à alléger en temps voulu la dette des pays les plus pauvres — jusqu'à 25 pays d'ici la fin de l'année 2000-2001. Le Canada s'est également engagé à annuler la totalité de la dette des PPTE admissibles à l'allègement de la dette en vertu de l'Initiative PPTE.

En ce qui concerne l'environnement, le budget prévoit 135 millions de dollars sur cinq ans pour des activités internationales visant à améliorer l'environnement mondial. Cette somme se répartit de la manière suivante :

- 100 millions de dollars pour le transfert de technologie et des initiatives connexes afin d'aider les pays en développement à réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- 20 millions de dollars en 1999-2000 pour aider les pays en développement et les pays en transition à lutter contre les polluants organiques persistants;
- 15 millions de dollars en 1999-2000 pour le fonds prototype pour le carbone (*Prototype Carbon Fund*) de la Banque mondiale.

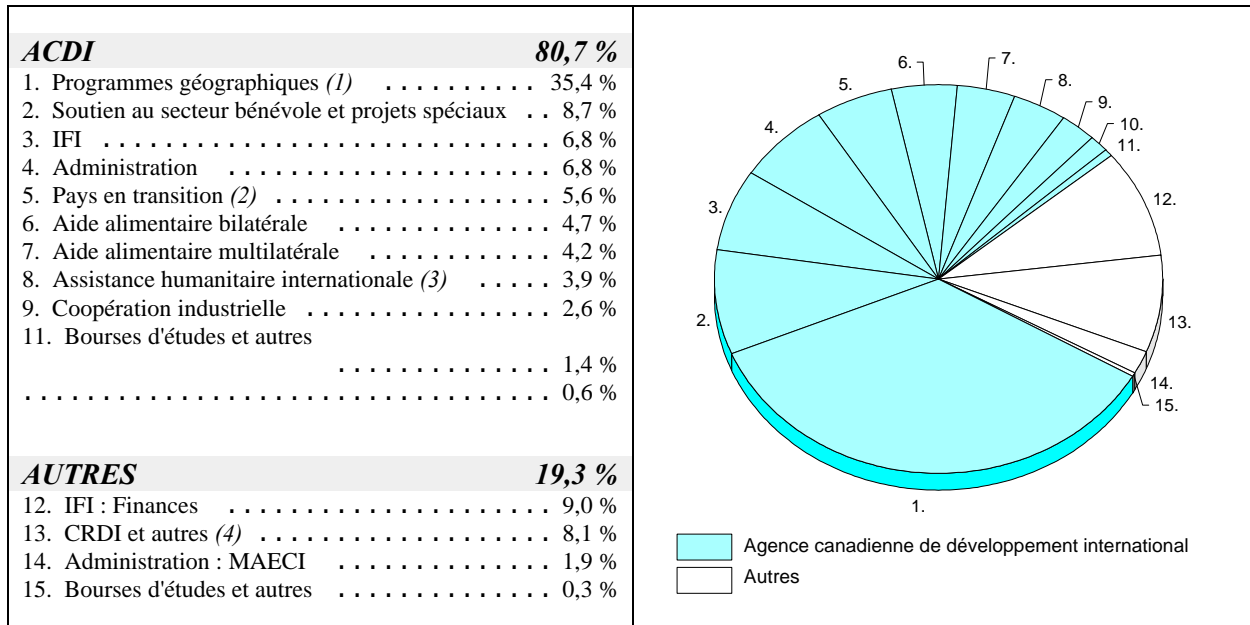
Ce budget stabilise le financement des programmes pour 2000-2001, permettant ainsi à l'ACDI de maintenir les affectations de programme aux niveaux actuels. Au cours de l'exercice 2000-2001, des ressources supplémentaires ont été libérées pour verser les contributions du Canada pour 2001 destinées aux organismes onusiens et aux institutions financières internationales (IFI). Les fonds mis à la disposition de l'ACDI se chiffraient à 100,5 millions de dollars pour les organismes de l'ONU et à 7,5 millions, pour les IFI. Un montant de 40 millions de dollars a été attribué au ministère des Finances pour le paiement de la contribution canadienne de 2001 à la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance du FMI.

Tableau 1 : Ventilation de l'enveloppe de l'aide internationale (base d'émission)⁽¹⁾

(en milliers de dollars)	Post- budget 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
ENVELOPPE DE L'AIDE INTERNATIONALE	2,091,761	2,136,761
Plus : remboursement de prêts des années antérieures	41,634	34,430
Autres - Administration (1)	9,113	11,205
Autres - Aide (2)	123,642	77,929
Enveloppe de l'aide internationale brute	2,266,150	2,260,325
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL		
PROGRAMME D'AIDE		
Programmes géographiques	672,167	766,821
Partenariat canadien		
- Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux (3)	192,755	196,717
- Coopération industrielle	60,096	58,585
- Bourses d'études	8,288	8,080
Programmes multilatéraux		
- Aide alimentaire multilatérale	92,700	95,678
- Aide alimentaire bilatérale	108,243	105,522
- Assistance humanitaire internationale (4)	74,671	78,671
- Institutions financières internationales (IFI) (4)	150,666	154,547
- Programmes des Nations Unies et du Commonwealth (4) (5)	102,159	30,785
Communications		
- Programme d'information sur le développement	4,981	4,856
Fonds spéciaux		
- Fonds canadien d'action contre les mines terrestres - ACIDI	11,790	9,795
- Kosovo (6)	94,900	40,000
- Fonds canadien de développement pour le changement climatique	10,000	23,482
- Algérie (7)	---	8,900
ADMINISTRATION		
- ACIDI - Fonctionnement	112,185	147,408
ACIDI - Aide publique au développement (APD)	1,695,601	1,729,847
PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE		
- Pays en transition - Programme	90,023	87,759
- Pays en transition - Administration	8,336	7,093
ACIDI - Aide publique (AP)	98,359	94,852
Total ACIDI (APD et AP)	1,793,960	1,824,699
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES		
PROGRAMME D'AIDE		
Min. des Finances - (Association internationale de développement)	202,334	202,334
Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) (4)	48,200	---
Centre de recherches pour le développement international (CRDI)	86,143	92,500
Santé Canada - (pour l'Organisation panaméricaine de la santé)	6,500	6,500
MAECI (Subventions et contributions)		
- Contributions estimatives (8)	67,352	64,181
- Contributions volontaires	6,475	7,375
- Bourses d'études	8,288	8,288
- CIDPDD	4,359	4,859
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (9)	2,100	3,281
Patrimoine canadien (10)	175	4,275
ADMINISTRATION		
- MAECI (services rendus sur le terrain) (11)	40,264	42,033
Total Autres ministères et agences (APD et AP)	472,190	435,626
Total	2,266,150	2,260,325

1. En 2001-2002, les allocations non-EAI ayant trait à l'administration des activités suivantes : l'Initiative de l'emploi pour les jeunes (419 000 \$); les rajustements au Régime d'avantages sociaux des employés (3,089 millions de dollars); Fonds canadien de développement pour le changement climatique (1,429 million de dollars); le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres (300 000 \$); les augmentations salariales selon les conventions collectives en vigueur (6,143 millions de dollars).
2. En 2001-2002, les allocations non-EAI considérées comme une aide ayant trait aux activités suivantes : l'Initiative de l'emploi pour les jeunes, de Développement des ressources humaines Canada (5,952 millions de dollars); les fonds spécialement affectés à un système d'approvisionnement en eau potable en Algérie (8,9 millions de dollars); le Forum des fédérations (1 million de dollars); les fonds versés à l'Organisation mondiale du travail en faveur de l'élimination du travail des enfants (3 millions de dollars); les fonds annoncés dans le Budget 2000 en faveur des initiatives internationales liées au changement climatique (23,482 millions de dollars); le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres (9,795 millions de dollars); les fonds reportés de l'exercice 2000-2001 pour le programme du Kosovo (30 millions de dollars); les fonds pour les IV^e Jeux de la Francophonie (800 000 \$); le remboursement au Conseil du Trésor du prêt ayant trait à l'informatique (5 millions de dollars).
3. En 2001-2002, ce poste comprend l'allocation de 5,952 millions de dollars ayant trait à l'Initiative de l'emploi pour les jeunes, et celle de un million de dollars pour le Forum des fédérations.
4. En 2001-2002, les budgets pour ces postes sont réduits en raison du versement, en 2000-2001, de 140,5 millions de dollars en vertu des obligations internationales du Canada à d'égard d'institutions et d'organismes multilatéraux particuliers pour l'année civile 2001.
5. En 2001-2002, ce poste comprend aussi la somme de 3 millions de dollars attribuée à l'Organisation mondiale du travail, en faveur de l'élimination du travail des enfants.
6. En 2001-2002, 30 millions de dollars des fonds consacrés au programme du Kosovo ont été reportés de l'exercice 2000-2001.
7. En 2001-2002, ces fonds sont spécialement réservés à un projet de système d'approvisionnement en eau potable en Algérie d'une durée de quatre ans.
8. Comprend 5 millions de dollars pour l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).
9. En 2001-2002, ce poste comprend la somme supplémentaire de 1,181 million de dollars ayant trait aux coûts d'hébergement accrus.
10. Ce poste comprend 175 000 \$ pour TV5; de plus, en 2001-2002, la somme supplémentaire de 4,1 millions de dollars a été allouée au financement des IV^e Jeux de la Francophonie.
11. Comprend 3,098 millions de dollars pour le programme des Pays en transition.

Figure 2 : Enveloppe de l'aide internationale par mécanisme d'exécution, 2001-2002



- (1) Comprend les initiatives internationales liées au changement climatique.
- (2) Comprend le programme du Kosovo.
- (3) Comprend le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres.
- (4) Comprend les contributions à MAECI, à Santé Canada, à CIDPDD, à TPSGC, et à Patrimoine canadien.

Tableau 2 : Plan des dépenses

(en millions de dollars)	Prévisions de dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002
Budgétaire du Budget principal des dépenses	1,858.9	1,788.2
Non-budgétaire du Budget principal des dépenses	16.7	4.5
Total du Budget principal des dépenses	1,875.6	1,792.7
Rajustements	328.8	41.2
Dépenses prévues nettes	2,204.4	1,833.9
Plus : Coût des services reçus sans frais	15.0	17.3
Coût net du programme	2,219.4	1,851.2
Équivalents temps plein	1,289	1,385

SECTION III : PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES DU MINISTÈRE

3.1 Stratégie de développement durable, principaux engagements en matière de résultats, résultats escomptés et activités connexes

Le mandat de l'ACDI, l'organisme responsable au premier chef de la coopération canadienne pour le développement international, tient en deux mots : développement durable. Dans la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*, récemment déposée au Parlement, l'ACDI s'est donné trois buts à long terme, deux qui ont trait aux politiques et aux programmes en matière de développement et un troisième, à ses systèmes et structures de gestion.

Les deux buts ayant trait aux **politiques et programmes** de la Stratégie⁵ sont les suivants :

- Soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère.
- Soutenir le développement démocratique et la libéralisation de l'économie en Europe centrale et de l'Est en formant des partenariats mutuellement avantageux.

Le but ayant trait aux **systèmes et structures de gestion** est le suivant :

- Mettre en œuvre une approche de gestion fondée sur l'amélioration continue de l'exécution du mandat de l'ACDI à l'égard du développement durable.

Ces trois buts de la Stratégie de développement durable sont pris en compte au moyen d'un certain nombre d'objectifs, de stratégies, d'actions et de résultats en matière de politique et de programme ainsi que par la voie d'objectifs, de stratégies, d'actions et de résultats ayant trait précisément aux systèmes et structures de gestion de l'Agence. Les six objectifs de l'ACDI en matière de politique et de programme (il s'agit des six premiers qui figurent dans le tableau 3, aux pages 22 et 23) se rattachent aux domaines particuliers où l'Agence doit accroître sa capacité de développement pour atteindre ses buts en matière de développement et pour préserver sa crédibilité auprès des pays partenaires, des autres organismes de développement, et du public canadien. L'ACDI s'est également fixé trois objectifs en matière de gestion (les objectifs 7 à 9 du tableau 3) qui montrent son désir d'améliorer continuellement son rendement grâce à de nouvelles idées, connaissances et perspectives. Un changement important a été apporté. En effet, la Stratégie de développement durable englobe des activités additionnelles, particulièrement pour ce qui a trait aux structures de gestion, dont ne rendaient compte auparavant ni le Rapport sur les plans et priorités (RPP) ni le Rapport ministériel sur le rendement déposé chaque année. Le présent RPP signale l'intention de l'ACDI de planifier une série plus complète de résultats et d'activités que ce n'était le cas jusque-là et d'en rendre compte.

⁵ *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 : Un plan d'action pour le changement*, janvier 2001.

La tableau 3 résume la *Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003*, et précise la logique qui lie les buts, les objectifs et les stratégies. Le tableau constitue la base des cinq principales interventions sur lesquelles l'ACDI a choisi de se concentrer dans son *Rapport sur les plans et priorités* de 2001-2002, comme en témoigne le tableau de concordance à la page 24.

Tableau 3 : Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003

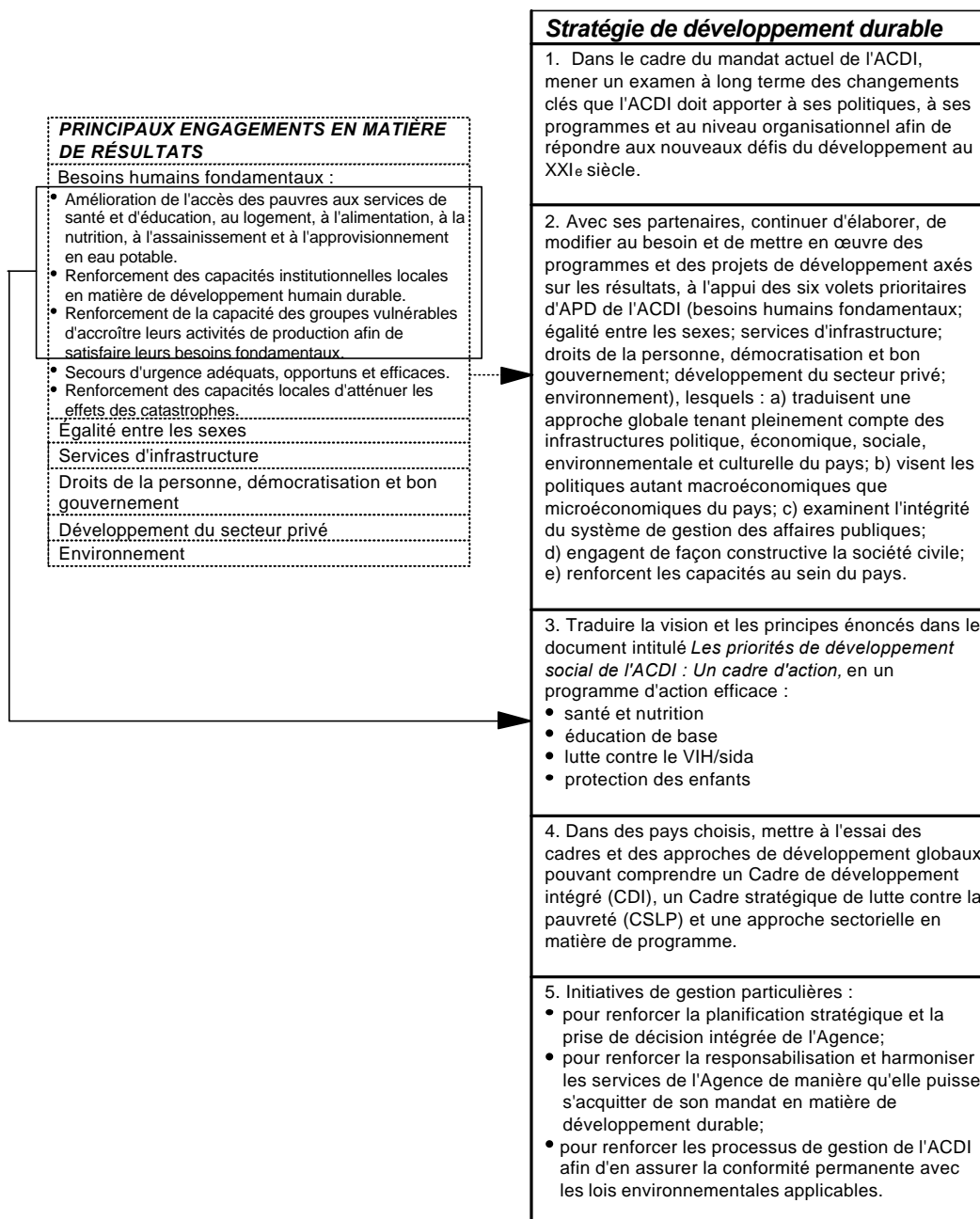
Buts	Objectifs	Stratégies
<p>Soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de contribuer à rendre le monde plus sûr, plus juste et plus prospère.</p> <p>Soutenir le développement démocratique et la libéralisation de l'économie en Europe centrale et de l'Est en formant des partenariats mutuellement bénéfiques.</p> <p>Adopter une approche du système de gestion qui permette de perfectionner sans cesse l'exécution du mandat de l'ACDI en matière de développement durable.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la capacité de l'ACDI à contribuer à une croissance équitable et viable du point de vue de l'environnement dans les pays en développement et les pays en transition afin d'améliorer les capacités économiques, politiques et socioculturelles des femmes et des hommes, des garçons et des filles. 2. Mettre en œuvre des approches de programmation améliorées en vue de la réduction de la pauvreté, en tant qu'expression concrète de l'engagement du Canada à l'égard de cette préoccupation fondamentale des pays en développement. 3. Engager de façon constructive les pays en développement et les pays en transition à aborder les grands défis mondiaux -- un environnement propre, les droits de la personne et l'égalité entre les sexes, la prospérité économique, la santé et l'éducation, et la sécurité humaine. 4. Renforcer l'influence stratégique de l'ACDI, tant au Canada que sur la scène internationale, afin que l'expérience acquise dans son travail avec les pays en développement et les pays en transition réussisse à peser sur les grands enjeux mondiaux que sont l'environnement propre, les droits de la personne et l'égalité entre les sexes, la prospérité économique, la santé et l'éducation et la sécurité humaine. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans le cadre du mandat actuel de l'ACDI, mener un examen à long terme des changements clés que l'ACDI doit apporter à ses politiques, à ses programmes et au niveau organisationnel afin de répondre aux nouveaux défis du développement au XXI^e siècle. <ol style="list-style-type: none"> 2.1 Traduire la vision et les principes énoncés dans le document Les priorités de développement social de l'ACDI : un cadre d'action en un programme d'action efficace pour l'Agence. 2.2 Renforcer le volet réduction de la pauvreté des politiques, des programmes et des projets de l'ACDI afin d'aider les pays en développement et les pays en transition (dans le contexte du mandat concernant l'ECE), à réduire la pauvreté et à supprimer les inégalités d'une manière viable du point de vue de l'environnement. 3.1 Former des partenariats solides et productifs avec les partenaires des pays en développement et des pays en transition. 3.2 Renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition de négocier et de mettre en œuvre des accords multilatéraux en matière de commerce, de droits de la personne et d'environnement. 4.1 Renforcer les capacités de l'Agence en matière de politiques et d'analyses, de manière que l'ACDI, de concert avec ses partenaires joue un rôle efficace, éclairé et crédible dans les discussions de politique internationale sur les grands défis mondiaux. 4.2 Promouvoir des positions éclairées sur les grands enjeux de développement, avec les partenaires des pays en développement et en transition, d'autres donateurs, des organisations et des institutions multilatérales, d'autres ministères fédéraux et des intervenants canadiens.

Tableau 3 : Stratégie de développement durable de l'ACDI 2001-2003 (suite)

Buts	Objectifs	Stratégies
	<p>5. Faire de l'ACDI une des principales organisations apprenantes axées sur le savoir et sur l'apprentissage continu en matière de développement durable au Canada et dans le monde.</p> <p>6. Faire connaître davantage le programme canadien de coopération pour le développement international auprès des Canadiens et Canadiennes, et renforcer l'appui et les actions informées en sa faveur.</p> <p>7. Renforcer la planification stratégique et la prise de décision intégrée de l'Agence.</p> <p>8. Renforcer la responsabilisation et harmoniser les services de l'Agence de manière qu'elle puisse s'acquitter de son mandat en matière de développement durable.</p> <p>9. Renforcer les processus de gestion de l'ACDI afin d'en assurer la conformité permanente avec les lois environnementales applicables.</p>	<p>5. Améliorer la création, la diffusion et l'application du savoir au sein de l'ACDI, ainsi que le partage des connaissances entre l'ACDI et ses partenaires.</p> <p>6. Établir une approche à long terme afin d'influencer les opinions et les attitudes des Canadiens à l'égard de la coopération pour le développement en profitant des nouvelles occasions qu'offrent le mandat élargi de l'ACDI et le rôle changeant du Canada sur la scène mondiale.</p> <p>7. Assurer un processus intégré de planification stratégique et d'allocation des ressources plus cohérent et plus explicite dans toute l'Agence.</p> <p>8.1 Incorporer une approche du système de gestion de l'amélioration continue dans toute l'Agence « PLANIFIER - FAIRE - VÉRIFIER - APPRENDRE - RÉVISER ».</p> <p>8.2 Mieux aligner les services de gestion et les services corporatifs (ressources humaines, finances, gestion et technologie de l'information, gestion des marchés) sur la réalisation du mandat.</p> <p>9.1 Veiller à ce que l'Agence se conforme à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> (LCEE).</p> <p>9.2 Renforcer l'engagement de toute l'Agence à l'égard de la gestion et de la conservation de l'environnement.</p>

Les plans et rapports produits depuis 1996 reposent sur les principaux engagements en matière de résultats déjà pris par l'Agence; cette information se trouve dans le Tableau des principaux engagements à la section V du présent rapport. Parallèlement à cela, tel qu'on l'indique à la page 21 du présent rapport, la Stratégie de développement durable présente une nouvelle série d'objectifs, de résultats et de mesures ayant trait aux politiques et aux programmes, ainsi qu'aux systèmes et structures de gestion. L'Agence prévoit revoir ses principaux engagements en matière de résultats pour les harmoniser avec les objectifs de la Stratégie de développement durable. Comme les objectifs de cette stratégie peuvent se transformer à leur tour (suivant les résultats de l'examen à long terme en cours), un tableau de concordance a été préparé (ci-dessous) pour montrer les liens entre les principaux engagements actuels en matière de résultats et la Stratégie de développement durable en évolution.

Figure 3 : Concordance des principaux engagements en matière de résultats et de la Stratégie de développement durable



Comme le montre le tableau ci-dessus, ce qui correspondait auparavant aux programmes axés sur les six volets prioritaires d'APD et les quatre priorités pour les Pays en transition se présentera désormais comme une série particulière de mesures conformes à la Stratégie de développement durable. En outre, il y a un lien évident entre plusieurs sous-priorités en matière de satisfaction des besoins fondamentaux et les quatre **priorités de développement social** (la santé et la nutrition, l'éducation de base, la lutte contre le VIH/sida, et la protection des enfants).

Pour des raisons d'efficacité, aux fins du RPP 2001-2002, l'ACDI a choisi de concentrer immédiatement son attention sur un certain nombre de mesures (« actions ») prévues dans la Stratégie, à savoir :

1. Mener un **examen à long terme**.
2. Élaborer, modifier et mettre en œuvre des **programmes et des projets axés sur les résultats** afin d'appuyer les **six volets prioritaires du programme d'APD** de l'ACDI⁶ et les quatre priorités pour les pays en transition (voir également le Tableau des principaux engagements en matière de résultats, section V du présent rapport).
3. Amorcer la mise en œuvre des **priorités de développement social**.
4. Entreprendre des **projets pilotes particuliers**.
5. Mettre en œuvre des initiatives précises concernant les **systèmes de gestion**.

Le tableau de concordance de la page 24 rend compte des cinq domaines d'intervention plutôt que de l'ensemble plus large de stratégies et d'objectifs dont fait état le tableau 3 de la Stratégie de développement durable, aux pages 22 et 23.

1. Dans le cadre du mandat actuel de l'ACDI, mener un examen à long terme des principaux changements que l'ACDI doit apporter à ses politiques et à ses programmes, ainsi qu'au niveau organisationnel, pour répondre aux nouveaux défis du développement au XXI^e siècle.

Le tout nouveau document de travail *Strengthening Aid Effectiveness: New Approaches to Canada's International Assistance Program* (pour une aide internationale plus efficace : les nouvelles approches du programme canadien [titre non officiel, version française à venir]) met en lumière les deux aspects qui servent à justifier l'aide canadienne au développement : l'approche traditionnelle, fondée sur les valeurs, et celle — complémentaire et de plus en plus souvent invoquée — qui repose sur les intérêts. Ces deux approches permettent de concilier le désir des Canadiens de venir en aide aux plus démunis et le fait que, en cette ère d'interdépendance planétaire grandissante, la coopération au développement contribue à l'avancement des intérêts que le Canada et d'autres pays ont en commun. Le document examine les changements qu'il y a lieu d'apporter pour optimiser l'efficacité de l'ACDI dans le domaine du développement. Il aborde par conséquent des questions telles que la concentration géographique et sectorielle, l'aide liée, l'efficacité de l'aide multilatérale et la corrélation entre l'aide, les échanges commerciaux et l'environnement. Il s'attache tout particulièrement aux possibilités de renforcement de l'efficacité de l'aide grâce au recours à de nouvelles approches plus globales en matière de programmes, notamment les approches sectorielles et les cadres de développement intégré. Il cherche à déterminer quelles mesures devrait adopter l'ACDI pour pouvoir participer à ces nouvelles approches de développement, comme par exemple réduire le très grand nombre de projets qui figurent dans l'ensemble de ses programmes actuels et user des ressources consacrées à l'aide de façon plus stratégique et plus apte à influencer sur les politiques.

⁶ Besoins humains fondamentaux; égalité entre les sexes; services d'infrastructure; droits de la personne, démocratie, bon gouvernement; développement du secteur privé; environnement.

Contributions, résultats escomptés et activités connexes

La **Direction générale des politiques** coordonnera le processus d'examen général pour l'Agence. Elle établira le processus d'examen et fournira l'information et les analyses nécessaires pour appuyer un débat éclairé avec les Canadiens et les autres partenaires du développement de l'Agence. La Direction générale des politiques rédigera le rapport final et consignera les recommandations formulées dans le contexte du processus d'examen.

La **Direction générale des programmes multilatéraux** (DGPM) jouera un rôle important dans la détermination des principaux changements que l'ACDI doit apporter à ses politiques et à ses programmes, ainsi qu'au niveau organisationnel, pour répondre aux nouveaux défis du développement, en particulier compte tenu du rôle fondamental des institutions de développement multilatérales dans la création et le maintien de systèmes internationaux efficaces de gestion des affaires mondiales. La DGPM préservera et accroîtra l'influence et la crédibilité dont jouit le Canada au sein de ces institutions et aidera celles-ci à être aussi efficaces que possible, particulièrement pour favoriser la réalisation des objectifs du processus d'examen. La Direction générale redoublera également ses efforts pour promouvoir le partage des connaissances entre les réseaux de l'ACDI et leurs pendants (par exemple, les réseaux de la Banque mondiale, les groupes consultatifs, le groupe de travail sur le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU) et examinera les façons de pouvoir partager l'information et les idées provenant de ces institutions.

La **Direction générale du partenariat canadien** (DGPC) veillera à ce que les points de vue exprimés par la société civile et d'autres partenaires canadiens soient inclus dans le produit concret qui résultera de l'examen. La DGPC établira et coordonnera un réseau de la société civile pour échanger sur le rôle de la société civile dans le développement international et pour faire en sorte que ce rôle soit pris en compte lors de l'établissement des politiques et des programmes et de leur mise en œuvre.

La **Direction générale des communications** surveillera les reportages des médias et l'opinion publique sur diverses questions tout au long du processus d'examen et en rendra compte. La Direction générale stimulera l'intérêt du public à l'égard des enjeux en cause et facilitera les échanges sur ces questions en diffusant des renseignements et en prêtant main-forte aux conférenciers de l'ACDI. La Direction générale prêtera son appui au processus d'examen en menant des activités qui aideront à mieux faire comprendre aux principaux groupes cibles, directement et par l'intermédiaire des médias, la nature des enjeux et leur importance pour le Canada et pour le monde entier. La Direction générale fournira à l'Agence un appui pour que les Canadiens soient informés en temps voulu de l'avancement de l'examen et du résultat final.

La **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est** (DGECE) jouera un rôle central dans la détermination des principales modifications que l'ACDI doit apporter en matière de politique et de programme, ainsi qu'au niveau organisationnel, pour répondre aux nouveaux défis du développement. Grâce aux analyses réalisées et aux enseignements tirés de l'expérience, la DGECE est en mesure d'apporter une contribution unique au processus de réflexion au sein de l'ACDI pour ce qui a trait aux stratégies et aux critères de réussite pour les pays dont le statut a évolué vers celui de pays n'ayant plus besoin d'une aide internationale. La Direction générale appuiera le développement institutionnel et le développement des capacités en matière de politique commerciale pour faciliter le passage à une économie de marché et le respect des normes internationales. Pour que l'approche de l'ACDI

concernant le programme en matière de sécurité humaine repose sur de solides bases stratégiques, la DGECE travaillera à améliorer l'efficacité et la qualité des programmes mis en œuvre en Europe centrale et de l'Est et encouragera le dialogue sur le soutien nécessaire pour opérer la transition de l'aide de secours à la reconstruction après l'urgence.

Voici des exemples d'initiatives qui seront entreprises par les quatre directions générales bilatérales — **Afrique et Moyen-Orient, Asie, Amériques, Europe centrale et de l'Est** — en 2001-2002 :

- Les initiatives de mise en œuvre de la gestion du savoir, comme le renforcement de l'analyse et le partage et l'application des connaissances, seront davantage encouragées à l'échelon des directions générales.
- Les cadres de programme-pays seront mis à jour et les principes de la prise en charge locale et des priorités nationales seront adoptés.
- L'ACDI, seule ou de concert avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, cherchera activement des occasions d'engager un dialogue sur les politiques dans les pays en développement et les pays en transition tout en respectant le principe de la prise en charge locale. Les partenariats avec d'autres ministères fédéraux seront maintenus. Les représentants de tous les programmes noueront un dialogue avec le MAECI. Les relations avec les autres ministères fédéraux seront fonction de la nature des programmes particuliers de chaque pays.
- La coordination des donateurs sur le terrain sera resserrée.
- La Direction générale des Amériques participera activement, avec d'autres ministères, au programme de négociations commerciales du Canada, y compris aux discussions sur la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

2. De concert avec les partenaires, continuer de concevoir, de modifier au besoin et de mettre en œuvre des programmes et des projets de développement axés sur les résultats pour appuyer les priorités du programme d'APD de l'Agence — besoins humains fondamentaux, égalité entre les sexes, services d'infrastructure, droits de la personne, démocratie et bon gouvernement, développement du secteur privé, environnement; et les priorités de l'Agence dans les pays en transition — appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est, faciliter les échanges commerciaux et les investissements canadiens dans la région, et contribuer aux efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité mondiale et à celle du Canada.

Contributions, résultats escomptés et activités connexes

La **Direction générale des politiques** mènera à bien l'élaboration d'un cadre général d'évaluation du rendement, à l'échelle de l'Agence, lequel servira à surveiller la conformité aux engagements pris dans la Stratégie de développement durable de l'ACDI. La Direction générale établira également un cadre d'examen du rendement pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la *Politique de l'ACDI en matière d'égalité entre les sexes* (1999). Elle entretiendra des échanges avec les directions générales de programmes dans un certain nombre de domaines thématiques et de secteurs, comme le microcrédit et le microfinancement, où elle fera fonction de

ressource-conseil pour les directions générales de programme et facilitera la mise en commun des connaissances sectorielles et des enseignements tirés. La Direction générale servira également de ressource-conseil pour l'ensemble de l'Agence dans des domaines liés à la gestion des affaires publiques, comme la lutte contre la corruption et la réforme juridique et judiciaire. Elle travaillera à améliorer l'efficacité du Groupe de conseillers en matière de protection des enfants de l'ACDI et sa capacité à fournir des conseils sur les questions de protection des enfants qui sont liées à la mise en œuvre de programmes et de projets. La nouvelle unité d'évaluation des accords multilatéraux en matière d'environnement continuera de concevoir et de mettre en place de nouveaux mécanismes de coopération entre la Direction générale des politiques et les autres directions générales opérationnelles, y compris le mécanisme conjoint de prise de décision concernant la sélection et le financement des projets rattachés au Fond canadien de développement pour le changement climatique (FCDCC) et un projet pilote de lutte contre la désertification en Afrique.

La **Direction générale des programmes multilatéraux** travaillera à l'échelon du système mondial et aussi des organismes individuels pour améliorer leur efficacité et leur capacité d'atteindre les buts du développement international (voir l'encadré 4). Plus précisément, la Direction générale prendra des mesures pour s'assurer que les institutions font preuve de transparence et rendent compte de leurs activités, qu'elles mettent l'accent sur les résultats et qu'elles concentrent leurs efforts sur les principaux enjeux du développement, en particulier la réduction de la pauvreté. Elle assurera la gestion de la qualité au moyen d'évaluations stratégiques du rendement et des résultats de ses institutions partenaires. La Direction générale élaborera un cadre de gestion axée sur les résultats mieux adapté à la nature de ses programmes. Ce cadre englobera un large éventail d'initiatives, dont le dialogue sur les politiques, le renforcement des capacités en matière de défense d'intérêts particuliers, les initiatives en matière d'égalité entre les sexes, l'aide alimentaire, l'assistance humanitaire, la consolidation de la paix, et l'action antimine.

La **Direction générale du partenariat canadien** continuera de promouvoir des partenariats mutuellement bénéfiques entre les organismes canadiens et ceux des pays en développement, afin de soutenir le développement durable et de réduire la pauvreté par la voie d'activités axées sur les six volets prioritaires du programme d'APD. La Direction générale fera également fond sur l'initiative dont les ONG ont fait preuve par le passé pour ce qui est des questions très actuelles, telles que l'égalité entre les sexes, l'environnement, et le microcrédit, pour encourager la prise en charge locale, le transfert des connaissances et le renforcement des capacités. Elle s'est également engagée à analyser et à évaluer la contribution des différents organismes et institutions pour ce qui a trait au rendement et aux résultats.

La **Direction générale des communications** continuera d'utiliser une variété de produits, de programmes et d'outils de communication en vue de susciter l'engagement des Canadiens et de montrer que l'ACDI est un organisme d'aide efficace. Par exemple, elle met en évidence les activités de l'ACDI et les progrès réalisés par rapport aux six volets prioritaires.

La **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est** continuera d'élaborer des programmes et des projets dans ses quatre secteurs prioritaires. Les principales stratégies utilisées sont les suivantes :

- **Établir des partenariats** : Créer des partenariats solides et productifs avec des gouvernements, la société civile et la communauté du développement, qui

reposent sur la prise en charge par les responsables nationaux et locaux des stratégies de développement, une étroite coordination des donateurs et un engagement à long terme.

- **Encourager la saine gestion des affaires publiques**, pour maintenir la croissance économique et fournir un niveau adéquat de services sociaux, de sorte que, par exemple, les mesures de réforme ne se traduisent pas par des reculs en matière de santé et d'éducation. Les programmes cibleront les décideurs à divers paliers afin que les interventions fructueuses puissent être mise à l'essai ailleurs et que les systèmes puissent connaître une amélioration généralisée.
- Les pays d'Europe centrale et de l'Est sont en bonne position pour tirer parti des énormes ressources qu'offre **l'ère de l'information**. Les programmes visant les pays en transition chercheront à accélérer le processus de transition en utilisant le plus possible la gamme complète des approches existantes, qu'il s'agisse des technologies en matière de communication et d'information ou du savoir au service du développement.
- **Établir des approches régionales** : Les responsables des programmes destinés aux pays en transition examineront la possibilité d'utiliser des programmes multipays, thématiques et sectoriels pour à la fois maximiser l'efficacité des activités et consolider la dynamique régionale.

Voici des exemples d'initiatives qui seront entreprises en 2001-2002 par la **Direction générale des Amériques, celle de l'Afrique et du Moyen-Orient, et celle de l'Asie**, dans les six volets prioritaires du programme d'APD :

Besoins humains fondamentaux

- Les programmes en matière de **besoins humains fondamentaux** visent les objectifs centraux mentionnés dans le document sur les priorités de développement social. Les programmes en matière de besoins humains fondamentaux seront particulièrement importants **en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne** et mettront l'accent essentiellement sur des mesures visant à combler le fossé entre les sexes. D'autres initiatives seront également entreprises dans les provinces pauvres de l'ouest de la Chine, au Timor-Oriental et au Viêt-Nam.

En **Afrique**, l'eau se raréfie, est moins propre et est la cause de plus nombreux conflits. Toutefois, des initiatives régionales prometteuses sont en cours, par exemple l'Initiative du bassin du Nil (Nile Basin Initiative). En 2001-2002, les responsables du programme de l'Afrique et du Moyen-Orient continueront de travailler à l'élaboration de nouvelles approches pour régler les problèmes de ressources en eau et de financement en collaboration avec des institutions régionales et panafricaines, ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux.

Les responsables des programmes géographiques élaboreront et mettront en œuvre d'autres initiatives de développement alignées sur les stratégies de pays.

Égalité entre les sexes

- Les efforts en vue d'intégrer l'égalité entre les sexes aux programmes de l'ACDI, en tant que priorité de l'APD et que thème transversal, seront intensifiés. À cette fin, les directions générales des Programmes géographiques continueront d'appliquer l'analyse comparative entre les sexes à l'élaboration des politiques, au dialogue sur les politiques, ainsi qu'à la planification des projets et des programmes et à l'évaluation.
- La **Direction générale de l'Asie** continuera d'appuyer des initiatives distinctes visant à trouver des solutions à la féminisation de la pauvreté en Asie du Sud-Est, contrecoup de la crise financière asiatique, ainsi qu'à la discrimination à l'égard des femmes qui sévit en Asie du Sud et qui contrecarre les efforts de développement dans cette sous-région. La Direction générale prendra des mesures additionnelles pour améliorer l'intégration des considérations liées à l'égalité entre les sexes dans tous les secteurs des programmes, particulièrement dans les secteurs en expansion, à savoir la saine gestion des affaires publiques et le développement social. La **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** portera une attention particulière à l'éducation de base des filles, ainsi qu'à la capacité de s'attaquer à la problématique des disparités entre les sexes liée à la pauvreté. Les efforts de la **Direction générale des Amériques** pour faire progresser l'égalité entre les sexes se traduiront par des activités visant à favoriser la participation accrue des femmes à la vie politique, à réduire la violence liée à l'inégalité entre les sexes, à assurer l'accès aux services de santé génésique tant aux femmes qu'aux hommes, et à renforcer la capacité des partenaires de faire avancer l'égalité entre les sexes.

Services d'infrastructure

- En ce qui concerne **l'infrastructure**, on continuera de soutenir l'Inde dans ses efforts pour améliorer les services de télécommunications, particulièrement en ce qui concerne la libéralisation et l'expansion du secteur des télécommunications, la formation et le rôle consultatif, ainsi que l'amélioration des services ruraux. Des spécialistes du gouvernement fédéral, du milieu universitaire et du secteur privé canadiens prêtent main-forte à leurs homologues indiens dans ces domaines.

Droits de la personne, démocratie, bon gouvernement

- Une plus grande importance sera accordée aux questions de gestion des affaires publiques. La **Direction générale de l'Asie** apportera une aide ou examine activement la possibilité d'apporter une aide en matière de réforme des politiques et de renforcement des capacités dans les domaines des droits de la personne et de la gestion des affaires publiques, dans le cas du Cambodge, de la Chine, du Pakistan et des Philippines, ainsi que du programme régional de l'Asie du Sud-Est. En outre, des activités de renforcement des capacités seront réalisées au Pakistan, aux Philippines et au Viêt-Nam pour appuyer la décentralisation. La Direction générale profitera de ces activités pour s'attaquer aux inégalités entre les hommes et les femmes.
- À l'heure actuelle, la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** met l'accent sur le renforcement des institutions démocratiques; la transformation des institutions électorales, démocratiques et législatives et de l'organisation

judiciaire en des institutions plus responsables, plus transparentes et plus efficaces; le renforcement des capacités des organismes et institutions s'occupant de défense des droits de la personne et de l'égalité entre les sexes; l'accroissement de l'efficacité et de l'efficacit  de la fonction publique dans son r le de fournisseur de services. Ces initiatives garderont leur pertinence pour ce qui a trait aux programmes de nombreux pays africains, plus particuli rement ceux de l'Afrique du Sud, du Cameroun, du Ghana, du Mali, du S n gal et du Zimbabwe.

- Dans **les Am riques**, la r forme en mati re de gestion des affaires publiques, en particulier dans certains pays, est reconnue comme un  l ment cl  du d veloppement durable.   l'heure actuelle, les programmes dans cette r gion ciblent l'Argentine, le Br sil, le Chili, la Colombie, l' quateur, le Guatemala, Ha ti, la Jama ique, le P rou et le Salvador. Les projets li s   la gestion des affaires publiques dans ces pays visent essentiellement   renforcer les capacit s des institutions responsables de la d fense des droits de la personne et de la d mocratie,   promouvoir la r forme du syst me juridique et du syst me judiciaire,   assurer une formation en mati re de droits de la personne,    tablir des institutions civiles de surveillance,   am liorer l'acc s aux processus juridiques et judiciaires et   faire en sorte qu'ils soient plus  quitables, ainsi qu'  promouvoir des solutions de rechange en mati re de gestion des conflits.

Environnement

- Un appui accru sera apport  aux programmes en mati re d'**environnement**, notamment dans le domaine du changement climatique. Les directions g n rales ont re u des ressources du Fonds canadien de d veloppement pour le changement climatique et  laboreront des projets particuliers conformes aux buts et objectifs du Fonds.

D veloppement du secteur priv 

- En ce qui a trait au d veloppement du **secteur priv **, on continuera de soutenir le microfinancement et les microentreprises, qui aident les plus d munis   exercer des activit s productives sur le plan  conomique. Le programme de **l'Afrique et du Moyen-Orient** est tr s dynamique dans ce secteur. L'aide apport e visait surtout   am liorer l'environnement porteur,   renforcer l'interm diation financi re et   renforcer les capacit s institutionnelles et humaines. Un grand nombre de pays ont  t  cibl s par ces initiatives, dont l'Afrique du Sud, le B nin, le Burkina Faso, la Guin e, le Mali et le S n gal.

3. Traduire la vision et les principes  nonc s dans *Les priorit s de d veloppement social de l'ACDI : Un cadre d'action, en un programme efficace auquel l'ACDI donnera suite.*

Contributions, r sultats escompt s et activit s connexes

Le plan d'action sur le VIH/sida (*Le VIH et le sida : le plan d'action de l'ACDI, 2   dition*) ayant  t  finalis , la **Direction g n rale des politiques** continuera de coordonner la r daction des plans d'action sur la sant  et la nutrition, l' ducation de

base, et la protection des enfants. De plus, elle organise des consultations, à l'échelle de l'Agence dans son ensemble, avec les partenaires au Canada et à l'étranger avant de préparer les versions finales. La Direction générale continuera de veiller à ce que les plans d'action sur les priorités de développement social incluent l'égalité entre les sexes. Dans le contexte du plan de mise en œuvre établi en collaboration avec les directions générales de programme, des indicateurs tenant compte des disparités entre les sexes seront définis pour assurer le suivi et évaluer les progrès réalisés en fonction des priorités de développement social.

Dans le contexte de la promotion des priorités de développement social auprès des institutions de développement multilatéral, la **Direction générale des programmes multilatéraux** ne se limitera pas à la réduction de la pauvreté, mais concentrera en outre ses efforts sur un certain nombre d'initiatives, dont des interventions particulières dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation de base, de la lutte contre le VIH/sida, et de la protection des enfants. Parallèlement à cela, la Direction générale, collaborera avec les institutions multilatérales de développement pour renforcer leur capacité d'atteindre les très nombreux objectifs internationaux de développement (voir l'encadré 4, à la page 14). Parmi les mesures éventuelles, on peut mentionner les suivantes : accorder un soutien accru à UNICEF, à titre de principale institution concernée par tous les aspects liés aux **priorités de développement social**; mettre davantage l'accent sur le rôle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans la protection des enfants; attribuer des ressources supplémentaires au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA); établir un partenariat avec le Programme alimentaire mondial (PAM) dans le domaine de l'enrichissement des aliments; accroître le soutien aux initiatives canadiennes d'immunisation internationale; participer davantage à une initiative mondiale des Nations Unies visant à éliminer l'inégalité entre les sexes dans l'éducation.

La **Direction générale du partenariat canadien** (DGPC) exploite et optimise le savoir, l'expérience, la créativité et les ressources des organismes canadiens et des organismes correspondant dans les pays bénéficiaires du Sud. C'est bien là une valeur ajoutée de son programme, lequel soutient des initiatives conçues, proposées et mises en œuvre par des organismes autres que l'Agence. La DGPC est, par conséquent, bien placée pour contribuer de façon utile et efficace à la mise en œuvre des priorités de développement social. Elle accordera la préférence aux programmes et projets qui appuient la mise en œuvre des priorités. Elle s'attend à ce que les partenaires qui reçoivent un financement pour leurs programmes augmentent graduellement leurs programmes liés à ces priorités en fonction de leur expérience et de leur savoir-faire. Les partenaires qui reçoivent un financement pour leur projet harmoniseront leurs propositions de projets avec ces priorités ou soumettront de nouvelles propositions de projet. Les partenaires qui viennent tout juste d'obtenir le renouvellement du financement de leur programme se verront offrir la possibilité d'adapter dès maintenant leur programme aux priorités de développement social sans avoir à attendre le prochain renouvellement dans trois ans. En outre, la DGPC soutiendra activement la consultation menée par l'ACDI sur les plans d'action relatifs aux priorités de développement social. Enfin, elle appuiera les réseaux externes du savoir qui s'intéressent aux quatre secteurs prioritaires du développement social. Ce soutien aidera l'ACDI à innover et à être plus proactive en capitalisant sur les connaissances générées par les réseaux. Il facilitera aussi l'application par les pays en développement des connaissances à leurs programmes de développement social.

La **Direction générale des communications** continuera aussi de promouvoir auprès de publics cibles clés du Canada et des médias les **priorités de développement social** et les objectifs internationaux de développement, en tant qu'important programme d'action pour le développement. La Direction générale continuera de donner les moyens à l'Agence d'informer régulièrement les Canadiens des progrès réalisés par l'ACDI et le Canada dans la mise en œuvre des priorités de développement social dans les pays en développement. Elle continuera aussi d'évaluer l'appui qu'accorde les Canadiens aux efforts de l'ACDI à cet égard.

Voici des exemples d'initiatives qui seront entreprises en 2001-2002 par **les directions générales des Programmes géographiques** — Afrique et Moyen-Orient, Asie, Amériques, Europe centrale et de l'Est :

Conformément au cadre d'action, la **Direction générale de l'Afrique et du Moyen-Orient** prévoit élargir ses programmes dans les quatre secteurs prioritaires en 2001-2002. Plus précisément, le VIH/sida continuera d'être une préoccupation de premier ordre dans la mise en œuvre des décisions concernant les programmes, car ses effets devraient toujours poser en 2001-2002 un grave problème pour le développement en Afrique, particulièrement en Afrique australe. Pour ce qui est des initiatives en matière de santé et d'éducation, les responsables du programme de l'Afrique et du Moyen-Orient encourageront davantage le recours aux approches sectorielles, qui sont pilotées par les pays hôtes et impliquent la participation concertée de nombreux partenaires, afin de contribuer à accroître l'efficacité de l'aide. D'ici 2005-2006, le programme aura accru ses investissements liés aux priorités de développement social, les faisant passer de 28 à 50 % de son budget de 2000-2001. De nouvelles initiatives liées à la protection des enfants seront mises en œuvre, les enfants touchés par la guerre, les enfants soldats et le travail des enfants étant devenus des dossiers urgents.

Les programmes et projets liés aux **priorités de développement social** représentent en 2000-2001 environ 18 % des décaissements de la **Direction générale de l'Asie**. Ce pourcentage devrait atteindre environ 27 % d'ici un an et doubler en cinq ans. Les responsables des programmes du Bangladesh, de la Chine, de l'Indonésie et du Pakistan s'efforceront de définir une nouvelle gamme de programmes en matière d'éducation de base à la fois pour les filles et les garçons. Au Bangladesh, on accroîtra les efforts déjà considérables dans le domaine de l'éducation de base, par l'intermédiaire des ONG. La Direction générale de l'Asie est en train d'élaborer une série de nouveaux programmes pour l'Asie du Sud-Est et d'autres régions, conformes aux principes d'ONUSIDA, le Canada ayant joué un rôle crucial dans la création de cet organisme et dans l'élaboration de sa stratégie internationale. La Direction générale collabore également à des initiatives régionales, ainsi qu'avec divers partenaires, dont des gouvernements à qui elle prête son soutien dans le contexte de la réalisation de leurs stratégies nationales de lutte contre le sida. Les responsables du programme régional de l'Asie du Sud-Est collaborera avec ONUSIDA à la préparation de la stratégie régionale sur le VIH/sida. On continuera d'appuyer le secteur de la santé au Bangladesh et en Chine, et on examinera la possibilité d'en faire autant au Pakistan et aux Philippines. Au Pakistan, l'ACDI apportera un appui dans le secteur de la santé et de la population dans le contexte d'une approche sectorielle. Les enseignements tirés de l'expérience viendront enrichir les connaissances de l'Agence et de la Direction générale. On examinera les programmes en matière de protection des enfants, en particulier le travail des enfants, les enfants handicapés, et les besoins des enfants dans des situations très difficiles.

La **Direction générale des Amériques** a intégré les **priorités de développement social** dans ses activités courantes, les soins de santé primaire et l'éducation de base étant des secteurs d'intervention clés de la majorité de ses programmes. La lutte contre le VIH/sida revêt une grande importance dans les Antilles, la région la plus touchée par la pandémie, après l'Afrique subsaharienne. La Direction générale investira beaucoup dans la lutte contre la pandémie dans les Antilles. Les projets dans le domaine de l'éducation porteront surtout sur les besoins des populations indigènes, l'éducation des jeunes enfants et l'éducation des enfants à risque. Les programmes en matière de protection des enfants visent principalement les enfants de la rue et la question du travail des enfants. Le cadre d'action des priorités de développement social a incité la Direction générale des Amériques à jouer un rôle de leader plus prépondérant dans certains secteurs (VIH/sida, planification et coordination nationales dans le secteur de la santé), dans certains pays — par exemple, en Bolivie et à Haïti — et dans le programme régional des Antilles.

Les programmes relatifs à la gestion des affaires publiques et aux questions sociales de la **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est** engloberont des éléments des plans d'action sur les priorités de développement social, comme il convient.

4. Réaliser, de concert avec les partenaires, des projets et des programmes pilotes dans certains pays pour mettre à l'essai des approches de programmation particulières, dont les cadres de développement intégré par pays et les approches connexes, les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles en matière de programmes.

La **Direction générale des politiques** appuiera la réalisation de projets pilotes en collaboration avec des réseaux, nouveaux et existants, qui favoriseront le maillage entre les directions générales et avec des partenaires de l'extérieur afin de promouvoir la cohérence, le dialogue horizontal, l'apprentissage, et le développement des connaissances. Dans le contexte de ces efforts, la Direction générale coordonne un réseau, à l'échelle de l'Agence, sur les approches sectorielles, qui permet d'examiner certaines des possibilités qu'elles offrent et des défis qu'elles posent. Ce réseau est un bon moyen, pour ses membres, de se tenir au courant des opinions actuelles, de partager les expériences et de contribuer à l'élaboration des politiques et procédures de l'Agence se rapportant aux approches sectorielles. Les membres deviendront des personnes-ressources sur les approches sectorielles pour les partenaires de l'ACDI. D'autres réseaux réaliseront des projets pilotes, dont le réseau sur l'environnement (EnviroNet), celui sur l'égalité entre les sexes et le Réseau de la réduction de la pauvreté. Afin d'aider l'ACDI à préparer l'avenir, la Direction générale mettra sur pied une division de la recherche et de l'analyse. Ce nouveau service permettra à l'Agence de mieux dégager les enseignements des expériences, de mieux tirer parti des nouveaux principes clés de développement international, et d'élaborer des stratégies plus efficaces pour lutter contre la pauvreté à l'échelle planétaire. La Direction générale accordera aussi une importance particulière à sa participation aux travaux du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE afin d'élargir son champ de connaissances sur l'intégration de l'égalité des sexes aux approches sectorielles.

L'élargissement des partenariats stratégiques est un élément clé de l'approche stratégique de la **Direction générale des programmes multilatéraux**. Cette dernière profitera de son accès aux institutions multilatérales pour promouvoir une coopération accrue entre celles-ci et les directions générales de programme de

l'Agence. Elle s'efforcera plus particulièrement de trouver des moyens de collaborer avec les responsables des programmes bilatéraux dans certains pays pour faire avancer les cadres de développement intégré, les approches sectorielles et d'autres approches novatrices, et ce, afin de maximiser l'incidence des programmes. Cela pourrait se traduire par un processus de consultation plus poussé sur ces mécanismes lorsqu'ils sont soumis aux conseils d'administration des diverses institutions multilatérales, la promotion de mécanismes de financement multilatéraux et bilatéraux, ainsi que des évaluations du rendement sur le terrain.

La **Direction générale du partenariat canadien** prévoit réaliser un projet pilote sur la « Protection des enfants en Afrique de l'Ouest », afin de mettre à l'essai l'approche sectorielle en matière de programme. Ce projet tentera d'abord de constituer un groupe d'intervenants qui s'appuiera sur le savoir-faire d'ONG du Canada, d'Afrique et d'autres pays, de pays donateurs et de gouvernements d'Afrique de l'Ouest dans le domaine de la protection des enfants. Ce groupe concevra un cadre et un plan d'action adaptés, qui aideront les gouvernements et les ONG à ordonnancer leurs initiatives en matière de planification de politiques et de projets de développement pour lutter contre le travail des enfants dans la région.

La **Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est** élaborera de nouveaux outils en matière de programmes pour gérer le processus « d'avancement » de certains pays en transition. En d'autres termes, elle s'efforcera d'établir de nouvelles relations avec ces pays, c'est-à-dire des rapports ne reposant plus essentiellement sur l'attribution d'une aide internationale mais plutôt sur des assises politiques, commerciales et sociales élargies. Les outils pourraient servir de modèles pour des pays plus avancés où l'ACDI envisage de modifier la nature de ses interventions.

Voici des exemples d'initiatives qui seront entreprises par la **Direction générale des Amériques, celle de l'Afrique et du Moyen-Orient, et celle de l'Asie** en 2001-2002.

- Grâce à des partenariats internationaux affermis, le Canada continuera de renforcer le volet « réduction de la pauvreté » des programmes qu'appuient ses partenaires, par la voie de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté. En Afrique subsaharienne, le Programme spécial d'assistance à l'Afrique (PSA) [en anglais, Strategic Partnership with Africa (SPA)] s'efforcera de réunir des fonds à décaissement rapide auprès des donateurs pour des programmes de réduction de la pauvreté axés sur la croissance et d'assurer la surveillance de ces fonds, et d'accroître l'efficacité de l'aide. Par exemple, l'approche de l'ACDI en matière de programmes d'aide canadienne au Burkina Faso, au Cameroun et au Mali continuera de mettre davantage l'accent sur l'appui aux efforts de réduction de la pauvreté pilotés par le pays et sur une meilleure coordination de l'aide extérieure. Ce recentrage de l'approche en matière de programmes se poursuivra au Honduras et au Sénégal.
- L'ACDI continuera de participer au processus pilote de cadre de développement intégré en cours au Ghana et au Viêt-Nam.
- L'ACDI examinera la possibilité de mettre en œuvre des approches sectorielles et des initiatives de même nature au Bangladesh, en Bolivie, et dans le contexte du programme régional des Antilles. On examinera également des initiatives pour l'Afrique subsaharienne, plus précisément le Ghana.

5. Mettre en œuvre des initiatives particulières pour implanter des systèmes de gestion propres à favoriser une prise de décision concertée en matière de gestion et de programme dans l'ensemble de l'Agence.

Contributions, résultats escomptés et activités connexes

Conformément aux principes énoncés dans le document intitulé *Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada*⁷, l'ACDI continuera :

- d'offrir aux Canadiens et à tous ses partenaires à l'étranger des programmes et des services efficaces et axés sur les citoyens;
- d'améliorer les pratiques de gestion axée sur les résultats, y compris pour ce qui est de communiquer les résultats aux Canadiens, par l'entremise du Parlement, et d'engager les Canadiens et les partenaires de l'Agence à l'étranger à accroître l'incidence des efforts de coopération pour le développement;
- d'instaurer de saines pratiques liées à la fonction de contrôle, et de dépenser de façon judicieuse et responsable;
- de déléguer le pouvoir décisionnel au niveau qui convient pour obtenir des résultats, d'une manière qui assure une responsabilisation claire et une diligence raisonnable dans la gestion des fonds publics et qui garantisse la capacité de rendre compte des résultats réels aux Canadiens et aux partenaires de l'ACDI à l'étranger;
- de promouvoir les valeurs de la fonction publique, et la création d'un milieu de travail exemplaire, caractérisé par l'appui aux employés, l'encouragement à l'initiative, la confiance, la communication et le respect de la diversité.

Afin de bien s'acquitter de ces responsabilités fondamentales en matière de gestion, entre 2000 et 2003, l'ACDI perfectionnera et modifiera ses systèmes et structures de gestion de manière qu'ils soient clairement liés à ses initiatives stratégiques et à la mise en œuvre de ses projets et programmes et qu'ils les appuient, afin de cibler davantage les efforts de développement et d'en accroître l'incidence.

Dans l'optique de consolider sa planification stratégique et la prise de décision concertée, l'Agence, sous la houlette de la **Direction générale des politiques**, élaborera des méthodes et des systèmes qui permettront de rassembler les données sur les résultats obtenus à l'échelle des projets, des secteurs et des programmes et d'en faire la synthèse, et en amorcera la mise en œuvre. On facilitera ainsi l'apprentissage et on améliorera également les approches utilisées par les Directions générales et l'Agence. Des cadres axés sur les résultats seront établis et mis à jour pour les projets. Quant aux approches et méthodes visant à définir des effets précis à l'échelle des programmes, des directions générales et de l'Agence, elles seront perfectionnées ou mises à jour. On élaborera des cadres et des outils pour que la planification intégrée soit plus stratégique et pour faciliter la production des rapports ou on les révisera, en utilisant les modèles et approches existants. Par exemple, on pourrait se servir des plans stratégiques et des examens du rendement des directions générales, des examens et des cadres de programmes-pays/région, ainsi que des évaluations du risque à l'échelle des pays, des directions générales et de

⁷ Conseil du Trésor, www.tbs-sct.gc.ca/res_can/rc_f.html

l'Agence. Un processus d'affectation des crédits budgétaires plus stratégique sera conçu, mis en place et modifié suivant les enseignements tirés de l'expérience, dans le but de favoriser la réalisation des objectifs liés aux priorités de développement social. Au cours des prochaines années, le système d'information de gestion de l'Agence sera modifié pour appuyer cette analyse axée sur les résultats à l'échelle de l'Agence, ainsi que les initiatives réalisées à l'échelle de la fonction publique, y compris le Gouvernement en direct.

Pour renforcer la responsabilisation et faire en sorte que les services généraux contribuent à l'exécution du mandat de l'ACDI, c'est-à-dire réaliser le développement durable, l'ACDI entreprendra l'examen et la mise à jour du Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation de l'Agence, ainsi que des rôles et des responsabilités des comités de l'Agence. De plus, elle intégrera une approche d'apprentissage continu en gestion à ses systèmes, à ses structures et à ses processus de gestion. La simplification des méthodes de travail de l'Agence, y compris la réduction du fardeau administratif lié à la passation des marchés, sera examinée. L'Agence continuera en outre à chercher des solutions à ses besoins évolutifs en espace et en locaux. Dans le contexte de l'élaboration d'une nouvelle stratégie des ressources humaines, la **Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs** concentrera ses efforts sur le renouvellement des effectifs, la diversification des effectifs de l'ACDI par le truchement du programme d'équité en matière d'emploi de l'Agence, et la mise en œuvre de la Norme générale de classification. Le remaniement du programme d'apprentissage continu et le renouvellement du personnel scientifique et technique de l'Agence revêtent une importance particulière compte tenu du recentrage sur la transformation de l'Agence en un organisme basé sur la connaissance et l'apprentissage continu.

Établir un tel système signifie qu'il faut s'assurer que les processus d'évaluation et de vérification sont liés aux activités fondamentales de l'Agence. La **Direction générale de l'examen du rendement** prévoit centrer son attention sur les examens de pays et les examens thématiques dans des secteurs comme l'environnement, l'éducation de base, la lutte contre le VIH/sida, la consolidation de la paix, et la protection des enfants. Elle espère conférer une valeur ajoutée aux activités d'examen de l'Agence en mettant davantage l'accent sur l'évaluation des initiatives au début du processus de mise en œuvre. Elle aidera à concevoir des projets pilotes pour certains secteurs et cadres de programme-pays afin d'améliorer la définition et l'évaluation des résultats. Les enseignements tirés de l'expérience seront résumés et incorporés à la base de connaissances de l'Agence pour accroître le rendement.

Pour s'assurer que des mesures de contrôle interne et opérationnel propres à favoriser la responsabilisation et une saine gestion financière sont définies et appliquées, la Stratégie d'information financière sera actualisée et mise en œuvre. Un plan d'action pour améliorer la capacité de gestion financière de l'ACDI (conformément aux exigences du Bureau du vérificateur général du Canada) sera établi.

Pour renforcer les processus de gestion de l'ACDI de manière que celle-ci respecte fidèlement les lois environnementales pertinentes, des efforts seront faits pour que les projets et programmes visés par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) fassent l'objet d'une évaluation environnementale appropriée. De plus, l'Agence étudiera l'élaboration d'un système de gestion environnementale à l'échelle de l'Agence.

3.2 Renseignements détaillés sur les secteurs d'activités, dépenses prévues et équivalents temps plein

Programmes géographiques

Objectif

Appuyer le développement durable et la réduction de la pauvreté en mettant en œuvre des programmes de développement dans certains pays, en tenant compte de leurs besoins, du but et des priorités du programme d'aide publique au développement (APD) et des intérêts du Canada en matière de politique étrangère.

Description du secteur d'activités

Trois directions générales géographiques — Afrique et Moyen-Orient, Asie, Amériques — planifient et mettent en œuvre le programme canadien d'aide au développement de pays à pays et font partie du secteur d'activités des Programmes géographiques. Une quatrième direction générale, celle de l'Europe centrale et de l'Est, fournit à la fois une aide publique au développement (APD) et une aide publique (AP) à certains pays en transition. Toutefois, la Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est constitue étant un secteur d'activités distinct de celui des Programmes géographiques, sa description et le survol de ses activités figurent séparément, aux pages 42 et 43.

Afrique et Moyen-Orient

Le programme de l'Afrique et du Moyen-Orient est le plus important des trois Programmes géographiques et représente environ 44 % de l'aide bilatérale. Il est mis en œuvre dans tout le continent africain et au Moyen-Orient.

D'une grande diversité, tant du point de vue ethnique et linguistique qu'économique, la région de l'Afrique et du Moyen-Orient pose le plus grand défi sur le plan du développement. On y retrouve les pays les plus pauvres et les plus marginalisés de la planète, ainsi que certains pays qui enregistrent des progrès sociaux et économiques remarquables. La rapide augmentation de la population, l'épidémie du VIH/sida, les questions de paix et de sécurité, et les effets de la mondialisation comptent parmi les principaux obstacles au développement dans cette région. Même si d'importants progrès économiques ont été réalisés — dans certains cas, des réformes embryonnaires ont vu le jour —, il reste encore beaucoup à faire. L'intégration de l'Afrique subsaharienne à l'économie mondiale, le lourd fardeau de la dette et les faiblesses mises en lumière par la fluctuation des prix des produits de base en 1999-2000 sont autant de questions qui demandent une attention soutenue.

Le programme de l'Afrique et du Moyen-Orient donne suite aux six volets prioritaires du programme canadien d'aide publique au développement (voir page 8) sous l'angle de deux objectifs stratégiques : contribuer à réduire la pauvreté et promouvoir la paix et la sécurité.

Aider les pays africains à répondre aux besoins fondamentaux — tant à court qu'à long terme — est un aspect important du programme. On met l'accent sur des

secteurs traditionnels comme l'approvisionnement en eau, l'assainissement, les soins de santé primaires, et une attention accrue est accordée à l'éducation de base — particulièrement celle des fillettes — et à la prévention du sida. Dans le prolongement de l'adoption en septembre 2000 du cadre d'action pour les priorités de développement social (*Les priorités de développement social de l'ACDI : Un cadre d'action*), le programme de l'Afrique et du Moyen-Orient prévoit mettre davantage l'accent sur la santé et la nutrition, l'éducation de base, la lutte contre le VIH/sida, et la protection des enfants.

On s'efforcera de promouvoir la paix et la sécurité, une question particulièrement importante au Moyen-Orient et dans des régions vulnérables de l'Afrique, en encourageant directement le dialogue, la réconciliation, la démocratie et la saine gestion des affaires publiques, ainsi que par des initiatives permettant de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité grâce à la promotion d'un développement économique et social équitable. L'égalité entre les sexes est un thème transversal de première importance dans les programmes, non seulement pour des raisons de justice sociale, mais aussi parce que le statut inférieur des femmes nuit au développement, dans un sens plus large, au sein de la région. Une attention particulière est accordée au renforcement de la capacité de tenir compte des aspects liés aux inégalités entre les sexes pour ce qui a trait à la pauvreté et à la lutte contre le VIH/sida, à l'amélioration de l'accès des filles et des femmes à l'éducation de base et aux services de santé génésique, et à l'accroissement de la participation des femmes au processus décisionnel. Le Programme soutient la saine gestion des affaires publiques, le respect des droits de la personne et la démocratisation. Il aide à améliorer la productivité des démunis et favorise le développement d'une société civile. Enfin, il appuie la réforme économique. Une grande importance est accordée à la lutte contre la désertification, à la promotion d'une saine gestion de l'environnement, et au soutien des efforts de coopération régionale.

Asie

Dans une région aussi vaste et diversifiée que l'Asie, qui abrite 50 % de la population mondiale, qui représente 50 % du produit intérieur brut (PIB) des pays en développement et où vivent près de 65 % des pauvres de la terre, ce ne sont pas les défis qui manquent. Néanmoins, comme la Banque asiatique de développement (BASD) l'a récemment souligné, cette région a fait de remarquables progrès. Les niveaux de revenu ont enregistré une forte hausse, et le PIB par habitant en Asie de l'Est a presque quadruplé entre 1975 et 2000. On note d'énormes améliorations aux chapitres de la nutrition, de la santé et de l'éducation; en outre, l'espérance de vie s'est allongée de 12 à 13 ans en Asie du Sud et du Sud-Est. Mais de nombreux et graves problèmes de développement demeurent. La croissance démographique reste élevée. Le VIH/sida continue de se propager. Les dégâts causés à l'environnement sont considérables. Et même si les conflits internationaux ont été dans une large mesure maîtrisés, la paix et la sécurité dans la région ne peuvent être tenues pour certaines. Parmi les défis économiques à relever, mentionnons la fragile reprise, associée à la mise en œuvre par à-coups de la réforme réglementaire décidée à la suite de la crise économique qui a frappé l'Asie en 1997. L'évolution rapide de la technologie mettra à l'épreuve la capacité d'adaptation des pays asiatiques. Les progrès en matière de réduction de la pauvreté dépendront en partie de l'augmentation du PIB. Cependant, la plupart des pays de l'Asie de l'Est devraient pouvoir atteindre d'ici 2015 les objectifs de réduction de la pauvreté convenus à l'échelon international. Cependant, l'Asie du Sud, particulièrement le Bangladesh et le Pakistan, auront du mal à les atteindre.

L'Asie du Sud est généralement considérée comme une des régions du monde les moins soucieuses de l'équité entre les sexes. La discrimination à l'égard des femmes est un facteur déterminant de la pauvreté, de la mauvaise santé, de la malnutrition, de l'analphabétisme et des problèmes importants de la gestion publique qui sévissent dans cette sous-région. Même si, en comparaison, l'Asie du Sud-Est a fait davantage de progrès à cet égard, les conséquences de la crise asiatique et les effets néfastes de la mondialisation ont contribué à une féminisation accrue de la pauvreté dans cette sous-région. Cette situation a accentué la vulnérabilité à l'exploitation et à la violation des droits de la personne comme le montre, par exemple, le trafic des femmes et des filles dans la région, un phénomène qui prend de l'ampleur.

La Direction générale de l'Asie concentre ses efforts dans sept pays : le Bangladesh, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Pakistan, les Philippines, et le Viêt-Nam. Elle mène aussi des activités au Cambodge, au Laos, en Mongolie, au Népal et à Sri Lanka, ainsi que dans les îles du Pacifique Sud.

La réduction de la pauvreté — le mandat fondamental de l'Agence et le principal objectif de sa stratégie de développement durable — est au cœur des efforts de développement de la Direction générale. Celle-ci accorde donc une très grande importance à la prise en charge locale. La Direction générale utilisera son cadre opérationnel de réduction de la pauvreté pour veiller à ce que ses programmes et ses projets s'articulent autour de la réduction de la pauvreté. La Direction générale de l'Asie donnera suite aux **priorités de développement social**, comme il convient, en tenant compte des besoins en développement des pays et des stratégies de pays de l'Agence. Enfin, elle mettra l'accent sur l'efficacité de l'aide en faisant une plus grande place au rôle des connaissances en matière d'administration de programmes et en optimisant le rôle du personnel scientifique et technique dans le travail de la Direction générale.

Amériques

La région des Amériques a fait des progrès remarquables ces dix dernières années, tant du point de vue économique que démocratique. Malgré cela, le taux de pauvreté demeure élevé, non seulement dans les pays les plus pauvres comme la Bolivie, Haïti et le Nicaragua, mais aussi dans des pays à revenu relativement plus élevé comme le Brésil et le Mexique. On compte plus de 200 millions de pauvres dans cette région, qui demeure la moins équitable au monde. Les disparités entre les sexes ont mené à la féminisation de la pauvreté, et à la transmission de celle-ci d'une génération à l'autre. Dans ce contexte, la Direction générale des Amériques a conçu un nouveau cadre régional qui définit trois volets prioritaires pour les interventions à venir de l'ACDI :

- étendre les retombées de la croissance à un segment plus large de la population et positionner la région afin qu'elle profite, de façon équitable, de la mondialisation;
- réduire l'instabilité et la vulnérabilité — qu'elles soient économiques, climatiques ou politiques (y compris la vulnérabilité des petits États) —, et atténuer les effets négatifs de l'instabilité économique et politique, et des catastrophes naturelles sur les populations démunies qui sont les plus touchées;

- trouver des moyens de développer les ressources humaines et les institutions, plus particulièrement afin qu'elles puissent répondre aux besoins humains fondamentaux, dont l'éducation et la formation, et l'accès aux services de soins de santé pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons.

Il existe un solide consensus dans la région relativement à ces volets prioritaires qui revêtent une importance primordiale pour la réduction de la pauvreté et l'accroissement de l'équité.

La Direction générale des Amériques appuie de vastes programmes bilatéraux en Bolivie, au Brésil, en Colombie, au Guatemala, au Guyana, à Haïti, au Honduras, en Jamaïque, au Nicaragua, au Salvador, ainsi que dans les Caraïbes orientales. Des programmes plus modestes sont mis en œuvre au Costa Rica, à Cuba et en Équateur. Enfin, des programmes régionaux sont prévus pour la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), l'Amérique centrale, la région des Andes, la région du cône Sud et les programmes hémisphériques (c.-à-d., Organisation des États américains). Des fonds d'initiatives locales permettent de répondre aux besoins d'autres pays de la région

La pauvreté et les inégalités demeurent les principaux défis de développement dans les Amériques. On s'y attaquera en donnant suite aux six priorités du programme canadien d'APD. En outre, conformément aux priorités de développement social annoncées en septembre dernier, la Direction générale des Amériques accorde une plus large place à la santé et à la nutrition, à l'éducation de base, à la lutte contre le VIH/sida, et à la protection des enfants.

Tableau 4 : Ressources – Programmes géographiques

(en milliers de dollars)	Prévision	Budget	Dépenses
	2000-2001	principal 2001-2002	prévues 2001-2002
Dépenses de programmes	623,276	695,617	799,203
Dépenses de fonctionnement	42,885	47,262	47,466
	666,161	742,879	846,669
Ressources humaines (ETP)	531	531	531

Pays en transition

Objectif

Appuyer le développement démocratique et la libéralisation économique en Europe centrale et de l'Est (ECE) pour faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement et appuyer les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité du Canada et du monde entier.

Description du secteur d'activités

Le programme des pays en transition, dirigé par la Direction générale de l'Europe centrale et de l'Est, est axé sur les priorités suivantes :

- **Transition économique** : Amélioration des conditions du milieu pour ce qui a trait aux investissements et aux entreprises. Amélioration de la capacité des institutions et des entreprises, tant publiques que privées, de fonctionner dans une économie de marché.
- **Développement démocratique** : Promotion et protection accrues des droits de la personne. Prestation plus efficace, plus équitable et plus responsable des services par tous les paliers de gouvernement. Participation accrue de la population aux décisions dans la société.
- **Liens avec le Canada en matière d'échanges commerciaux et d'investissement** : Création de coentreprises et de possibilités d'investissement. Avantages commerciaux canadiens.
- **Intérêts mondiaux et sécurité du Canada** : Paix, sécurité, stabilité, prospérité, et coopération régionale renforcées. Sûreté nucléaire améliorée. Souffrances causées par des situations d'urgence atténuées.

Le programme des pays en transition est très souple et aide les pays de l'Europe centrale et de l'Est à opérer le passage à une économie de marché et à des systèmes politiques démocratiques. La majorité du programme est financée par une aide publique (AP), même si une petite partie du financement constitue une aide publique au développement (APD). Le programme se compose surtout de **projets d'assistance technique à des pays en particulier**, qui permettent de transférer les connaissances et le savoir-faire canadiens dans des secteurs clés. Participent aux projets des entreprises, des institutions, des organisations non gouvernementales, des organismes de gens d'affaires, des associations corporatives, des ministères, des syndicats et des établissements d'enseignement canadiens.

Le programme des pays en transition comprend aussi les éléments suivants :

- Le programme régional aide des institutions, des ONG, des entreprises et des citoyens du Canada et de l'Europe centrale et de l'Est à établir des partenariats. Il appuie des réseaux régionaux dans les secteurs pertinents en leur fournissant une assistance technique.

- Le programme multilatéral appuie le travail d'institutions internationales comme le Groupe de la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Il comprend les fonds fiduciaires servant à financer les services de consultants canadiens pour la préparation et l'évaluation de projets de ces banques.
- Le programme d'assistance humanitaire vient en aide aux personnes déplacées en raison d'un conflit ou aux personnes qui subissent les contrecoups d'une crise interne.
- Le programme Renaissance Europe de l'Est (REE) aide les entreprises canadiennes à établir des relations commerciales à long terme avec les entreprises de la région.
- Le programme de sûreté nucléaire donne suite aux engagements pris par le Canada à titre de membre du G-7, principalement la construction de la chape (ou du sarcophage) de béton de la centrale nucléaire de Tchernobyl.
- Enfin, de nombreux fonds administrés sur place (Fonds canadien d'initiatives locales, Fonds pour la promotion de l'égalité des sexes, Fonds pour les élections) visent à renforcer la société civile par le truchement de projets communautaires et d'activités de mise en réseau.

Tableau 5 : Ressources – Pays en transition

(en milliers de dollars)	Prévision 2000-2001	Budget principal 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses de programmes	127,924	119,588	127,759
Dépenses de fonctionnement	8,238	7,684	7,725
	136,162	127,272	135,484
Ressources humaines (ETP)	92	95	95

Programmes multilatéraux

Objectif

Promouvoir un système de développement multilatéral efficace et efficient qui appuie le développement durable afin de réduire la pauvreté et de bâtir un monde plus juste, plus sûr et plus prospère, et fournir aux pays en développement une aide humanitaire et alimentaire qui soit adéquate, opportune et efficace⁸.

Description du secteur d'activités

Le système de développement multilatéral se compose des éléments suivants : les organismes humanitaires internationaux qui s'occupent de la résolution des conflits, des secours en cas de catastrophes et de l'aide aux réfugiés; les institutions financières internationales (IFI) — la Banque mondiale et les banques régionales de développement — qui facilitent l'accès à des fonds de développement et appuient un système ouvert d'échanges commerciaux et de paiements; les Nations Unies et d'autres organismes de développement tels que le Commonwealth et le Fonds pour l'environnement mondial, qui jouent un rôle important dans le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines qui sont nécessaires pour assurer un développement durable.

Un système de développement multilatéral fort et efficace est crucial pour la réalisation des objectifs du Canada en matière de politique intérieure et étrangère, aussi bien la sécurité intérieure que la prospérité. Un système international fondé sur des règles permet d'assurer l'égalité des chances dans la concurrence et de contrôler les agissements des États plus puissants. Grâce aux arrangements multilatéraux, le Canada accroît son influence — en collaborant avec des pays aux vues similaires pour atteindre ses objectifs en matière de politique ou en mobilisant des ressources financières, par effet de levier, pour s'attaquer à des questions fondamentales. La participation aux institutions multilatérales élargit également le rayon d'action du Canada, lui permettant d'être présent dans des régions et des secteurs non visés par les programmes bilatéraux.

Grâce à la Direction des programmes multilatéraux, le Canada a ses entrées dans le système de développement multilatéral. La Direction générale gère la participation du Canada aux institutions du système, en les aidant à déterminer leurs orientations stratégiques, directement ou par le truchement des instructions ou des conseils qu'elle fournit aux représentants canadiens siégeant aux conseils d'administration. Cette participation de la Direction générale permet en outre à ces institutions de mieux connaître le Canada et facilite l'échange d'information et des connaissances.

Le contexte international dans lequel s'inscrit l'action de la Direction générale est en train de se transformer radicalement. Les questions auxquelles s'intéresse le système multilatéral — et même la façon dont elles se posent — ont changé. De nouveaux partenariats, institutions et approches voient le jour et s'attaquent à des questions dont on ne s'occupait pas il y a dix ans. Le contexte au sein même du Canada est aussi en train d'évoluer : un plus grand nombre de ministères

⁸ Au fil du temps, le mandat de la Direction générale en matière de sécurité a été élargi pour inclure : (a) la lutte contre les mines terrestres antipersonnel au moyen d'activités de déminage, de sensibilisation aux dangers des mines et de renforcement de l'aide aux victimes; (b) l'atténuation des répercussions néfastes des conflits sur le développement par la voie d'initiatives de consolidation de la paix dans les pays où un conflit vient d'éclater, qui connaissent un conflit ou qui sortent à peine d'un conflit.

participent à la coopération internationale, le secteur privé est de plus en plus présent dans ce secteur, et la société civile y joue maintenant un rôle déterminant.

La Direction générale est en train de modifier son approche stratégique pour tenir compte de ces nouvelles réalités et d'accentuer ses efforts en matière de politique afin d'infléchir davantage les principales orientations de l'Agence en matière de politique et d'accroître son influence auprès des autres ministères et du système multilatéral dans son ensemble. À cette fin, elle élargit ses partenariats stratégiques, élabore des plans d'action centrés sur des objectifs précis de développement social, encourage les initiatives de partage des connaissances, améliore sa capacité de réagir aux crises humanitaires, et s'efforce d'accroître la participation des Canadiens au système multilatéral.

Tableau 6 : Ressources – Programmes multilatéraux

(en milliers de dollars)	Prévision	Budget	Dépenses
	2000-2001	principal 2001-2002	prévues 2001-2002
Dépenses de programmes	999,083	553,654	479,698
Dépenses de fonctionnement	5,567	5,581	5,610
Non budgétaire:			
- Institutions financières internationales	9,282	4,500	4,500
	1,013,932	563,735	489,808
Ressources humaines (ETP)	66	66	66

Partenariat canadien

Objectif

Encourager la création de partenariats mutuellement avantageux entre des organismes canadiens et ceux de pays en développement afin de favoriser le développement durable et de réduire la pauvreté dans les pays en développement.

Description du secteur d'activités

La Direction générale du partenariat canadien (DGPC) gère un certain nombre de programmes de soutien fonctionnant selon un régime de frais partagés, destiné à des initiatives de développement élaborées, proposées et mises en œuvre par des organismes canadiens autres que l'Agence, du secteur privé, du secteur public et de la société civile, de concert avec des organismes de contrepartie dans les pays en développement. Le soutien que la DGPC accorde aux partenaires canadiens les aide à réaliser les engagements et les objectifs de l'ACDI. Il leur offre aussi l'occasion d'aider à façonner et à enrichir le programme canadien d'APD, en mettant leurs idées, leur expérience et leurs compétences à contribution.

Comme tous les programmes de développement international, les programmes de la DGPC subissent plusieurs contraintes : des conditions sociales, économiques ou politiques défavorables, ainsi que des conflits dans les pays bénéficiaires, les facteurs complexes de la mondialisation, l'évolution rapide de la technologie de l'information, et la récente baisse des dépenses liées à la coopération internationale.

Dans le contexte de l'examen à long terme de l'ACDI, un des défis que devra relever la DGPC sera de tirer parti des connaissances, du savoir-faire et de la capacité d'innovation des organismes de la société civile pour assurer la viabilité des programmes de développement. La DGPC jouera également un rôle clé dans la promotion des organismes de la société civile en tant qu'outils de participation des citoyens et pour ce qui a trait au renforcement la capacité de coopération entre les gouvernements et ce type d'organismes. En somme, la DGPC jouera un rôle accru afin d'assurer une meilleure synergie avec les autres programmes de l'Agence.

Par le truchement de ses programmes, la DGPC continuera de donner suite aux six volets prioritaires de l'ACDI en matière d'APD. Elle privilégiera toutefois les propositions de projet et de programme admissibles qui ont trait aux priorités de développement social de l'Agence. Même si les ONG, les universités et les collèges, les associations professionnelles et les associations mutuelles, telles que les coopératives et les syndicats, élaborent des projets ayant trait aux six volets prioritaires de l'ACDI, leur contribution est particulièrement importante à l'égard des besoins humains fondamentaux, des droits de la personne, de la démocratie et du bon gouvernement, de l'égalité entre les sexes et de l'environnement. Par la voie du Programme de coopération industrielle, les partenaires du secteur privé jouent un rôle de premier plan dans la réduction de la pauvreté, car ils favorisent une croissance économique équitable. Ce programme est axé sur l'égalité entre les sexes, l'environnement, le développement du secteur privé, et les services d'infrastructure. Les interventions communautaires et le transfert de la technologie et du savoir-faire canadiens pour renforcer les institutions locales constituent deux moyens clés de réaliser les six volets prioritaires de l'ACDI en matière d'APD.

La DGPC continuera également de collaborer avec les partenaires canadiens afin de mieux définir les résultats en matière de développement et d'améliorer les indicateurs mesurables s'y rapportant. Elle continuera en outre d'harmoniser ses mécanismes de mise en œuvre, de coordonner ses activités avec celles relevant des Programmes géographiques, et d'appuyer les missions de l'ACDI à l'étranger.

Tableau 7 : Ressources – Partenariat canadien

(en milliers de dollars)	Prévision	Budget	Dépenses
	2000-2001	principal 2001-2002	prévues 2001-2002
Dépenses de programmes	277,685	259,913	263,382
Dépenses de fonctionnement	11,244	12,223	12,277
	288,929	272,136	275,659
Ressources humaines (ETP)	146	146	146

Politiques

Objectif

Formuler et recommander des politiques, offrir des conseils éclairés, élaborer des plans stratégiques en matière de développement durable, ainsi qu'en assurer le suivi et l'évaluation.

Description du secteur d'activités

La Direction générale des politiques élabore et met à jour le cadre stratégique du programme canadien d'aide publique au développement visant à appuyer le mandat et les priorités de programme de l'Agence, ainsi que les objectifs et les intérêts plus vastes du Canada en matière de politique étrangère. Elle surveille les enjeux et les tendances du développement, par exemple l'adoption de programmes de développement sectoriel connus sous le nom d'approches sectorielles. Elle s'efforce de faire en sorte que l'égalité entre les sexes et l'environnement soient pris en compte dans les nouvelles initiatives générales et dans l'ensemble des activités de l'Agence. La Direction générale fournit également des conseils stratégiques et dirige la planification stratégique liée à l'enveloppe de l'aide internationale et en assure la répartition au nom de l'ACDI. Sur le plan international, elle s'applique à améliorer la coordination des orientations de la politique canadienne en matière de développement et celles des autres pays donateurs. En outre, elle aide à représenter les intérêts du Canada au sein des forums internationaux et veille à ce que les politiques de développement international du gouvernement traduisent les engagements internationaux du Canada. La Direction générale, qui travaille en étroite collaboration avec d'autres donateurs, ministères et agences, doit définir de manière stratégique le lien entre les objectifs de développement de l'Agence et les buts plus larges du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui sont énoncés dans le document ayant pour titre *Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du ^{xx}e siècle*, ainsi que les objectifs de la politique étrangère canadienne définis dans *Le Canada dans le monde*.

Tableau 8 : Ressources – Politiques

(en milliers de dollars)	Prévision 2000-2001	Budget principal 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002
Dépenses de fonctionnement	9,655	13,772	12,334
	9,655	13,772	12,334
Ressources humaines (ETP)	101	143	143

Communications

Objectif

Sensibiliser davantage les Canadiens aux programmes d'aide au développement et de coopération internationale du Canada et les amener à soutenir plus à fond ces programmes.

Description du secteur d'activités

La Direction générale des communications utilise tant des approches proactives que réactives pour sensibiliser les Canadiens et les amener à y participer aux efforts que consacre le Canada à l'aide aux pays en développement, en vue de réduire la pauvreté et de favoriser le développement durable. Par le truchement du Programme d'information sur le développement (PID), la Direction générale soutient les activités de recherche, de production et de diffusion liées aux produits médiatiques de partenaires canadiens. Au nombre de ces produits on compte des films, des vidéos, des publications et des émissions de télévision, qui visent à renseigner les Canadiens sur l'aide au développement et la coopération internationale, plus particulièrement le rôle des Canadiens sur la scène internationale. Grâce à son programme de relations avec les médias et les parlementaires, la Direction générale tient ces deux influents groupes au courant des faits nouveaux relatifs aux politiques et programmes et répond en temps opportun aux questions, critiques et demandes de renseignements.

Étant donné le nombre croissant de Canadiens qui communiquent avec l'ACDI au moyen d'Internet, la Direction générale des communications travaille à améliorer l'image et la présence de l'ACDI sur le Web. Elle met désormais l'accent sur le soutien aux communications fondées sur Internet. Reconnaissant que des employés bien informés et engagés dans les activités de communication est un élément primordial des communications extérieures, la Direction générale jouera un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une approche de communication plus complète et plus efficace à l'Agence, ainsi que dans l'intégration des communications internes à son cadre général de planification des communications.

La Direction générale joue un rôle central dans l'appui prêté au Ministre et à l'Agence afin qu'ils s'acquittent de leur obligation de rendre compte et qu'ils communiquent aux Canadiens les progrès réalisés par l'Agence. Pour ce faire, elle a recours à un large éventail de programmes et d'activités de diffusion externe, comme le Programme des conférenciers, les expositions, la participation à des événements nationaux et internationaux, et la production de vidéos et de publications.

La Direction générale des communications collabore étroitement avec les autres directions générales pour favoriser la réalisation des objectifs généraux de l'Agence. Bien que toutes les directions générales aient une part de responsabilité dans les communications avec les partenaires et les Canadiens en général, la Direction générale des communications joue un rôle directeur à cet égard. Le Programme d'information sur le développement est le seul programme de la Direction générale qui gère des fonds d'aide publique au développement (APD). Les autres programmes et activités sont financés au moyen de son budget de fonctionnement et d'entretien.

La Direction générale s'attache à améliorer la compréhension des Canadiens pour ce qui a trait aux activités de coopération au développement international, à renforcer leur soutien à cet égard et à les inciter à poser des gestes éclairés dans ce domaine. À cette fin, elle élaborera notamment une approche de communication stratégique, fondée sur les concepts du développement durable, qui définit clairement les groupes-cibles, prend pour assises à la fois un fondement rationnel et certaines valeurs afin de mieux refléter l'évolution de la raison d'être de la coopération pour le développement, tire mieux parti des importants événements internationaux, et fait appel à des techniques et des méthodes de communication novatrices.

Tableau 9 : Ressources – Communications

(en milliers de dollars)	Prévision	Budget	Dépenses
	2000-2001	principal 2001-2002	prévues 2001-2002
Dépenses de programmes	4,713	4,957	4,856
Dépenses de fonctionnement	6,708	6,774	6,784
	11,421	11,731	11,640
Ressources humaines (ETP)	39	39	39

Services généraux

Objectif

Veiller à ce que l'Agence dispose des services de soutien nécessaires pour atteindre, de façon efficace et efficiente, les objectifs du programme d'aide au développement international, conformément à la politique, aux procédures et aux contrôles de l'administration fédérale.

Description du secteur d'activités

Les Services généraux fournissent à l'Agence des services de soutien qui ne sont pas directement liés à un mécanisme d'exécution en particulier. Ces services sont fournis par la haute direction de l'Agence, la Direction générale des ressources humaines et des services corporatifs (DGRHSC), la Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie (DGGIT) et la Direction générale de l'examen du rendement (DGER). Leur coût est comptabilisé comme une dépense administrative indirecte plutôt que comme une dépense administrative directe pouvant être facilement imputée à un mécanisme d'exécution.

Le renouvellement des effectifs de l'Agence, pour mieux préparer celle-ci à être un organisme davantage axé sur le savoir, compte encore parmi les principaux enjeux de la gestion des ressources humaines. La DGRHSC participera, notamment dans le domaine de la passation des marchés, à la simplification des méthodes de travail de l'Agence, une activité connue sous la désignation de Front 3A, visant à atténuer la lourdeur administrative des opérations de l'ACDI. Parmi les questions auxquelles il faudra consacrer d'importants efforts au cours de l'année, on peut mentionner la Norme générale de classification (NGC), la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière et la gestion de la transition à cette stratégie, la stabilité et l'intégrité du module des ressources humaines qui a été intégré au Système d'information de l'Agence (SIA/SAP) en octobre 2000, et la gestion des besoins évolutifs de l'Agence en matière d'espace et de locaux. La nouvelle Direction générale de la gestion de l'information et de la technologie devra s'assurer qu'elle possède les ressources requises pour s'acquitter de son mandat; en outre, en 2001-2002, elle amorcera la mise en œuvre des quatre objectifs stratégiques suivants ou poursuivra cette mise en œuvre selon le cas : élaborer des politiques, des procédures, des normes et des lignes directrices pour répondre aux besoins en information et en technologie de l'ACDI; donner suite à l'initiative Gouvernement en direct, ainsi qu'aux autres exigences des organismes centraux; doter l'ACDI d'une capacité en gestion électronique des documents et dossiers; acquérir la technologie permettant d'exploiter pleinement et d'enrichir la base de connaissances actuelle de l'Agence. Le calendrier qui présidera à la mise en œuvre de ces objectifs sera fonction du Plan de mise en œuvre de la stratégie de gestion de l'information et de technologie de l'information (en cours d'élaboration), du plan d'action de la Stratégie de développement durable, et de l'initiative de simplification du travail. La Direction générale de l'examen du rendement contribuera à assurer l'efficacité des activités de développement de l'Agence et à améliorer le rendement de la gestion en mettant l'accent sur la cohérence stratégique, l'obligation de rendre compte, la détermination du risque, la gestion de l'information, l'apprentissage organisationnel, et les questions de gestion. La DGER aidera les directions générales de programme à concevoir et à mettre en place des cadres de rendement à partir desquels les résultats seront dégagés et évalués. L'objectif général restera le même : créer des connaissances stratégiques.

Tableau 10 : Ressources – Services généraux

(en milliers de dollars)	Prévision	Budget	Dépenses
	2000-2001	principal 2001-2002	prévues 2001-2002
Dépenses de fonctionnement :			
- Haute direction	4,259	4,834	4,851
- Examen du rendement	2,120	2,367	2,306
- Ressources humaines et services corporatifs	29,025	36,840	36,048
- Gestion de l'information et de la technologie	26,029	17,164	19,100
	61,433	61,205	62,305
Ressources humaines (ETP)	314	365	365

SECTION IV : RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Tableau 11 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Programmes géographiques	Pays en transition	Programmes multilatéraux	Partenariat canadien	Communications	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions						
Aide alimentaire	---	---	95,578	---	---	95,578
Assistance humanitaire internationale	---	---	88,366	---	---	88,366
Programmes des Nations Unies et du Commonwealth	9,500	---	36,832	---	---	46,332
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	---	---	---	78,687	---	78,687
Bourses	---	---	---	8,080	---	8,080
Pays en transition	---	250	---	---	---	250
	9,500	250	220,776	86,767	---	317,293
Contributions						
Programmes géographiques	789,703	---	---	---	---	789,703
Aide alimentaire	---	---	105,622	---	---	105,622
Assistance humanitaire internationale	---	---	100	---	---	100
Institutions financières internationales	---	---	1,400	---	---	1,400
Soutien au secteur bénévole et projets spéciaux	---	---	---	118,030	---	118,030
Coopération industrielle	---	---	---	58,585	---	58,585
Pays en transition	---	127,509	---	---	---	127,509
Programmes d'information sur le développement	---	---	---	---	4,856	4,856
	789,703	127,509	107,122	176,615	4,856	1,205,805
Autres paiements de transfert						
Institutions financières internationales -- (encaissement de billets)	---	---	151,800	---	---	151,800
	---	---	151,800	---	---	151,800
Total	799,203	127,759	479,698	263,382	4,856	1,674,898

Subventions, contributions et autres paiements de transfert

Les subventions, les contributions et d'autres paiements de transfert que versent l'ACDI, totalisant 1 679,4 millions de dollars et comprenant les dépenses non budgétaires, représentent 90,7 p. 100 des dépenses de programme de l'ACDI. Le tableau suivant présente des précisions à cet égard.

Tableau 12 : Détails des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévisions 2000-2001	Budget des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002
Subventions			
Subventions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.	1,250	250	250
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	231,650	135,566	46,332
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement et d'alimentation, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	112,321	92,153	95,578
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	106,767	84,054	88,366
Subventions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets et d'activités, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	44,615	76,743	78,687
Aide au développement pour l'éducation et la formation des particuliers, et dépenses spéciales liées directement à des programmes et à des projets.	8,288	8,248	8,080
Total des subventions	504,891	397,014	317,293

Tableau 12 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions 2000-2001	Budget des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002
Contributions			
Aide au développement, y compris les dépenses pour des ententes de prêt créées par l'autorité décrite dans les lois de crédits antérieures, à des pays en développement et à des organismes et institutions de ces pays, ainsi que des contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux et régionaux, à des gouvernements provinciaux, à leurs organisations et organismes, et à des sociétés canadiennes du secteur privé, à l'appui de projets, de programmes et d'activités visant des pays ou des régions donnés, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	611,375	686,117	789,703
Contributions pour la coopération avec les pays en transition de l'Europe centrale et de l'Est et de l'ancienne Union soviétique.	124,274	119,338	127,509
Aide au développement à l'appui des activités, des programmes généraux et des programmes et projets particuliers d'institutions et d'organisations de développement international, et des institutions financières internationales et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	515	100	100
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des institutions internationales de développement, des organisations non gouvernementales internationales ou du Centre de recherches pour le développement international, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	10,149	100	100
Contribution à la Banque interaméricaine de développement.	1,300	1,300	1,300
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la faim et la malnutrition par l'entremise des pays en développement, des organismes et des personnes de ces pays, des organisations non gouvernementales canadiennes ou des institutions de développement, au profit de bénéficiaires dans des pays en développement, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	72,541	97,981	105,522
Assistance humanitaire ou planification préalable aux catastrophes en faveur de pays, d'organismes et de personnes de ces pays, d'institutions internationales ainsi que d'organisations non gouvernementales canadiennes et internationales, à l'égard d'activités et de programmes généraux de même que de programmes, projets, activités et appels particuliers, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	14,479	100	100
Contributions à des institutions, organisations et organismes canadiens, internationaux, régionaux et de pays en développement, à des gouvernements de pays en développement et à leurs organisations et organismes, à des gouvernements provinciaux et municipaux et à leurs organisations et organismes, à l'appui de programmes de coopération et de sensibilisation au développement, ainsi qu'à des organisations non gouvernementales internationales, à l'appui de programmes d'aide au développement, de projets, et d'activités et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	170,820	115,115	118,030
Encouragements à des investisseurs, institutions et organismes canadiens, internationaux et de pays en développement, ainsi qu'à des gouvernements, à l'appui de programmes, de projets et d'activités de coopération industrielle, et des dépenses spéciales liées directement à ces programmes et à ces projets.	54,986	59,807	58,585
Contributions à l'appui du programme d'information sur le développement versées aux organisations canadiennes ou internationales de communications, à d'autres ministères fédéraux, ou des gouvernements provinciaux ou municipaux, à des radiodiffuseurs, des producteurs et d'autres institutions et gouvernements donateurs concernant la production et la diffusion d'information sur le développement, de matériel éducatif et d'activités connexes.	4,213	4,957	4,856
Total des contributions	1,064,652	1,084,915	1,205,805

Tableau 12 : Détails des paiements de transfert (suite)

(en milliers de dollars)	Prévisions 2000-2001	Budget des dépenses 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002
Autres paiements de transfert (1)			
(L) Encaissement de billets délivrés aux fonds d'aide des institutions financières internationales conformément à la <i>Loi sur l'aide au développement international (institutions financières)</i> .	463,138	151,800	151,800
Total des autres paiements de transfert	463,138	151,800	151,800
Total	2,032,681	1,633,729	1,674,898

1. Les « Autres paiements de transfert » ne comprennent pas les 4,5 millions de dollars consacrés aux dépenses non budgétaires pour 2001-2002.

Tableau 13 : Coût net du programme pour l'année budgétaire

Le coût total du programme de l'ACDI, y compris un montant de 12,774 millions de dollars pour les services fournis gratuitement par d'autres ministères, est détaillé dans le tableau ci-dessous.

(en milliers de dollars)	Budget principal 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002
Programmes géographiques	742,879	846,669
Programmes multilatéraux	563,735	489,808
Partenariat canadien	272,136	275,659
Pays en transition	127,272	135,484
Communications	11,731	11,640
Politiques	13,772	12,334
Services généraux	61,205	62,305
Budget des dépenses principal	1,792,730	1,833,899
Services fournis gratuitement par d'autres ministères		
Dépenses de fonctionnement :		
- Locaux - Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	6,120	6,120
- Avantages sociaux des employés constitués des contributions de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés - Secrétariat du Conseil du Trésor	6,164	6,164
- Services juridiques - ministère de la Justice	432	432
- Versement d'indemnités aux employés - ministère du Développement des ressources humaines	58	58
	<u>12,774</u>	<u>12,774</u>
Dépenses d'aide :		
- Intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés - ministère des Finances (1)	4,500	4,500
	<u>17,274</u>	<u>17,274</u>
Coût estimatif total du programme	1,810,004	1,851,173

1. Ces frais comprennent les intérêts théoriques afférents aux paiements anticipés. L'ACDI a été exemptée de la politique du Conseil du Trésor concernant les paiements anticipés pour les subventions et les contributions. Toutefois, les frais d'intérêts supplémentaires engagés par le gouvernement fédéral par suite de cette exemption sont considérés comme une dépense théorique afférente au programme d'APD.

Tableau 14 : Prêts, placements et avances (non budgétaire)

(millions de dollars)	Prévision 2000-2001	Budget principal 2001-2002	Dépenses prévues 2001-2002
Paiements aux institutions financières internationales - Souscriptions de capital (L35) - Banque africaine de développement	4,300	4,500	4,500

Renseignements sur la modification de la comptabilité des paiements aux IFI

En 1998-1999, le gouvernement a modifié la méthode utilisée pour comptabiliser ses paiements aux institutions financières internationales (IFI). Par conséquent, les effets sont considérés comme entièrement utilisés durant l'exercice au cours duquel ils sont **émis**, plutôt qu'au moment où les institutions bénéficiaires les ont **encaissés**.

En raison de cette modification, dans la *Partie II* du *Budget des dépenses principal*, les données sur les dépenses ayant trait aux IFI sont présentées selon une base **d'encaissement** des effets. Toutefois, dans le tableau 1 du présent *Rapport sur les plans et les priorités*, ces renseignements sont présentés selon une base **d'émission** d'effets prévue. Le tableau ci-dessous montre la différence entre les deux méthodes de comptabilité.

Tableau 15 : Rapprochement de l'enveloppe d'aide internationale – Base de décaissement et base d'émission

(en milliers de dollars)	Base d'émission 2001-2002	Base de décaissement 2001-2002	Écart
Enveloppe de l'aide internationale brute	2,260,325	2,260,325	0
AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL			
PROGRAMME D'AIDE			
Programmes géographiques	766,821	766,821	0
Programmes de Partenariat canadien	263,382	263,382	0
Programmes multilatéraux	318,103	318,103	0
- Institutions financières internationales	147,100	151,800	4,700
Communications	4,856	4,856	0
Fonds canadien d'action contre les mines terrestres	82,177	82,177	0
ADMINISTRATION	147,408	147,408	0
ACDI - Aide publique au développement (APD)	1,729,847	1,734,547	4,700
PLUS AUTRE AIDE PUBLIQUE			
- Pays en transition - Programme	87,759	87,759	0
- Pays en transition - Administration	7,093	7,093	0
ACDI - Aide publique (AP)	94,852	94,852	0
Total ACDI (APD et AP)	1,824,699	1,829,399	4,700
AUTRES MINISTÈRES ET AGENCES			
PROGRAMME D'AIDE			
Ministère des Finances :			
- Association internationale de développement	202,334	262,022	59,688
Autres ministères	233,292	233,292	0
Total Autres Ministères et Agences (APD et AP)	435,626	495,314	59,688
Total	2,260,325	2,324,713	64,388

SECTION V : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Tableau des principaux engagements en matière de résultats

Résultats escomptés de l'Agence :
<p><i>Besoins humains fondamentaux</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Amélioration de l'accès des pauvres aux services de santé et d'éducation, au logement, à l'alimentation, à la nutrition, à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau potable.• Renforcement des capacités institutionnelles locales en matière de développement humain durable.• Renforcement de la capacité des groupes vulnérables d'accroître leurs activités de production afin de satisfaire leurs besoins fondamentaux.• Secours d'urgence adéquats, opportuns et efficaces.• Renforcement des capacités locales d'atténuer les effets des catastrophes.
<p><i>Égalité entre les sexes</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Accroissement de la participation des femmes, à part égale, aux décisions touchant le développement durable de leurs collectivités.• Promotion des pleins droits des femmes et des filles.• Réduction des inégalités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la maîtrise et la répartition des ressources et des retombées des initiatives de développement.
<p><i>Services d'infrastructure</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Renforcement de la capacité des institutions de gérer les réformes et de garantir une répartition équitable et efficace des services.• Accroissement de l'accès des pauvres, les femmes en particulier, aux services d'infrastructure.• Renforcement de la capacité de fournir des services d'infrastructure respectueux de l'environnement.
<p><i>Droits de la personne, démocratisation et bon gouvernement</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Démocratisation du processus décisionnel par l'accroissement de la participation du public et le renforcement des institutions démocratiques.• Accroissement de l'efficacité et de la transparence de l'exercice du pouvoir.• Renforcement des capacités des organismes voués à la protection et à la défense des droits de la personne.• Amélioration des systèmes juridiques et judiciaires pour favoriser l'affirmation de la primauté du droit.• Renforcement de la capacité de la société civile de s'attaquer aux problèmes liés au respect des droits et de mieux assurer la sécurité des personnes.• Renforcement de la volonté des dirigeants de respecter les droits de la personne et de gouverner de façon démocratique et efficace.
<p><i>Développement du secteur privé</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Création d'un milieu plus propice au développement du secteur privé, notamment en favorisant la concurrence sur les marchés intérieurs et l'établissement de liens plus directs avec l'économie mondiale.• Renforcement des capacités du secteur privé et des institutions connexes, par la promotion du développement du microfinancement, des microentreprises, et des petites et moyennes entreprises.• Renforcement des liens stratégiques entre les entreprises du Canada et celles des pays en développement, liens qui soient fondés sur la demande et qui ont des retombées sociales marquées.
<p><i>Environnement</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Protection des écosystèmes contre la dégradation et la destruction, et utilisation durable des ressources naturelles.• Lutte contre les polluants et les déchets.• Réduction, au minimum, des risques que posent les polluants pour la santé, le climat et l'environnement.• Développement de la capacité des personnes, des groupes, des organismes et des institutions d'examiner les enjeux locaux et environnementaux, et de collaborer à la résolution des problèmes environnementaux mondiaux.• Utilisation des stratégies et des profils environnementaux, et des évaluations des incidences environnementales pour intégrer pleinement les considérations d'ordre écologique dans les programmes, les projets et les activités de coopération pour le développement.

Résultats escomptés de l'Agence :
<p><i>Pays en transition</i></p> <p>Favoriser le passage à une économie de marché</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du contexte commercial et du climat d'investissement. • Renforcement de la capacité des institutions et des entreprises publiques et privées d'évoluer dans une économie de marché.
<p>Encourager la saine gestion des affaires publiques, la démocratie, le pluralisme politique, la primauté du droit et le respect des normes internationales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance accrue accordée à la promotion et à la protection des droits de la personne. • Renforcement de la capacité de tous les paliers de gouvernement de fournir en toute transparence des services efficaces et équitables. • Accroissement de la participation populaire à la prise de décision dans la société.
<p>Faciliter l'établissement de liens entre le Canada et la région en matière d'échanges commerciaux et d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de coentreprises et de possibilités d'investissement. • Retombées commerciales au Canada.
<p>Appuyer les efforts internationaux en vue de réduire les menaces à la sécurité internationale et à celle du Canada</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la sûreté nucléaire. • Renforcement de la paix, de la sécurité, de la stabilité, de la prospérité et de la coopération régionale. • Allègement des souffrances attribuables aux situations d'urgence.

Références

Pour de plus amples renseignements sur les programmes de l'ACDI, ainsi que sur ses activités et son fonctionnement, veuillez visiter son site Internet à l'adresse suivante : **<http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>**

ou communiquez avec :

Renseignements au public
Direction générale des communications
Agence canadienne de développement international
5^e étage
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
Canada K1A 0G4

Téléphone : (819) 997-5006

Numéro sans frais : 1-800-230-6349

Ligne pour les malentendants
et les personnes ayant des
difficultés d'élocution : (819) 953-5023

Numéro sans frais : 1-800-331-5018

Télécopieur : (819) 953-6088

Courrier électronique : info@acdi-cida.gc.ca